



Nations Unies
TUNISIE

Rapport

des résultats
2015-2016



Mai, 2017



Rapport des résultats 2015-2016

Mai, 2017

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	2
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	3
INTRODUCTION.....	7
BREF APERÇU DU CONTEXTE.....	8

PREMIERE PARTIE : RÉALISATIONS 2015-2016.....10

I. RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE 1 « GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ».....11

Effet 1 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.....11

Effet 2: L'Etat adopte une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local, répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité.....13

II. RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE 2 « MODÈLE ÉCONOMIQUE INCLUSIF, DURABLE ET RÉSILIENT »..14

Effet 1 : d'ici 2019, L'Etat met en œuvre un nouveau modèle de développement économique et social, équitable, inclusif, durable et résilient générateur de richesses et d'emplois.....14

Effet 2: d'ici 2019, Les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales.....17

EFFET 3: A l'horizon 2019, Les autorités publiques préviennent et gèrent d'une manière mieux coordonnée et plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes.....19

III. RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE 3 « PROTECTION SOCIALE ET ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITÉ ».....19

Effet 1 Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.....19

Effet 2 d'ici 2019, L'Etat assure des services sociaux de santé, d'éducation et de protection de meilleure qualité et accessibles aux groupes vulnérables.....21

Effet 3. Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et l'égalité de genre.....22

IV. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME « UNIS DANS L'ACTION »	23
<i>Résultats : Opérations (achats) conjointes</i>	23
<i>Résultats : Communication commune</i>	24
V. MOBILISATION & UTILISATION DES RESSOURCES	25
<i>Principaux chiffres</i>	26
<i>Analyses et commentaires</i>	26

DEUXIEME PARTIE : ENSEIGNEMENT A TIRER DE LA MISE EN ŒUVRE.....30

I. DEFIS A RELEVER	31
<i>Défis liés à la situation de transition</i>	32
<i>Défis liés aux Fortes attentes des partenaires & Multiplicité des priorités nationales</i>	32
<i>Défis d'efficience & d'innovation</i>	32
<i>Défis liés à la coordination externe et interne</i>	32
<i>Autres défis</i>	33
II. OPPORTUNITES A SAISIR	34
<i>Opportunités au niveau des partenaires nationaux</i>	35
<i>Opportunités au niveau des bailleurs de fonds</i>	35
<i>Opportunités à une meilleure utilisation du potentiel et atouts du SNU dans le pays</i>	35
III. PRINCIPALES ORIENTATIONS	36
<i>Au niveau programmatique : prorogation de l'UNDAF</i>	37
<i>Au niveau de coordination interne</i>	38
<i>Au niveau de la coordination externe</i>	39
<i>Au niveau des domaines thématiques</i>	39

Abréviations et acronymes

ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
APBDH	Approche de Programmation Basée sur les Droits Humains
CCA	Common Country Assessment
CPD	Country Programme Document
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
DGOICI	Direction Générale des Organisations et Conférences Internationales
GR	Groupes de Résultats
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
ISIE	Instance Supérieure Indépendante des Elections
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
HAICA	Haute Autorité Indépendante de la communication audiovisuelle
INLUCC	Instance Nationale de lutte contre la corruption
INLTP	Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
INDH	Instance Nationale des Droits de l'Homme
IVD	Instance Vérité et Dignité
SNU	Système des Nations Unies
INPT	Instance Nationale pour la prévention de la torture
S&E	Suivi et Evaluation
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

RESUME EXECUTIF

Constituant une revue interne des réalisations cumulées des diverses agences pendant les deux premières années d'exécution de l'UNDAF (2015-2016), ce rapport a pour objectif : i) d'apprécier les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats attendus ; ii) de faire le bilan des ressources sécurisées et décaissées par le SNU pendant la même période 2015-2016 ; et iii) d'apprécier la cohérence de l'appui de l'équipe des Nations Unies au pays (UNCT).

Grâce à son positionnement durant la phase de transition, l'équipe des Nations Unies en Tunisie a pu capitaliser sur son rôle d'intermédiaire neutre et rassembleur entre les parties nationales et la communauté internationale en vue de maximiser les possibilités d'appui aux facteurs de réussite de la transition politique, économique et sociale.

Les réalisations du SNU avancent globalement de façon satisfaisante dans les divers domaines d'intervention et les résultats retenus restent cohérents avec les priorités nationales.

Au niveau de la gouvernance démocratique : le SNU a maintenu son plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Constitution et de l'instauration de l'Etat de droit. Des avancées importantes ont été réalisées vers l'établissement et opérationnalisation des instances constitutionnelles et indépendantes (ISIE, INLUCC, INDH, CSM, HAICA, IVD, INLCTP, INPT et IISDE). Des avancées dans la transposition des standards internationaux de droits de l'homme dans la législation Tunisienne ont été également enregistrées avec l'achèvement du projet de loi concernant Instance nationale des droits de l'homme. Des efforts ont été également déployés en faveur de la participation effective des jeunes et des femmes à la vie politique et associative et de la mise en place d'un modèle de gouvernance fondé sur l'intégrité, la transparence et la redevabilité qui ont abouti à l'adoption d'une stratégie nationale sur la lutte contre la corruption.

Le SNU a appuyé la réforme du système judiciaire et pénitentiaire, de la justice transitionnelle et celle du système sécuritaire et notamment la lutte contre le terrorisme, dans le cadre d'une initiative de travail commun inter agences tout en encourageant l'adoption d'une approche basée sur les droits de l'Homme.

Il a plaidé dans ce cadre en faveur de la consolidation des libertés, en particulier la liberté d'expression, la lutte contre le discours de haine, l'adoption de la loi 2016-16 sur la lutte contre la traite des personnes, la protection des droits de la femme, de l'enfant et des migrants, l'adoption de l'approche genre et de son intégration dans les réformes.

Au niveau du "modèle de développement, inclusif, durable et résilient" : le SNU a appuyé la refonte du modèle économique, et social dans le cadre du processus d'élaboration du Plan Quinquennal de Développement (PQD) 2016-2020 et des plans régionaux de développement dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabes, Gafsa, Tataouine, Mednine, Tozeur et Kébili). Cet appui a abouti à l'intégration des principaux déterminants du développement humain et durable dans ses 3 dimensions ; économique, sociale et environnementale, et en tenant compte des dimensions genre, enfance et migration. Avec le lancement officiel des Objectifs de développement durable (ODD) en Tunisie et la signature d'un MoU (le 2 décembre 2016) avec le MAE et MIDCI, le SNU a entamé la réflexion au niveau national sur les voies et les moyens d'intégration, de suivi et de rapportage des ODD en Tunisie dans le cadre d'un nouveau programme conjoint. Cette réflexion est d'autant plus pertinente que **le nouveau rapport national de suivi des OMD 2015** (finalisé 2016) a montré que la Tunisie n'a pas pu atteindre certains cibles des OMD, notamment au niveau de la mortalité maternelle (Cible 5a) et que les performances nationales enregistrées au niveau des autres objectifs cachent d'importantes

inégalités entre les régions : « 90 % des OMD ont été atteints pour 60 % de la population tunisienne et 4 sur 8 OMD ont été atteints pour les 40 % de la population » surtout dans les régions du sud, Nord-Ouest et le centre Ouest.

Le SNU a contribué également à la production et la gestion des données statistiques en développant de nouveaux outils de mesure et d'analyse de la pauvreté (indice de la pauvreté multidimensionnelle) et en élaborant un rapport analytique « genre » sur la base d'une batterie d'indicateurs et une analyse approfondie « genre » des résultats du recensement. Une assistance technique a été également apportée à la réalisation de la première opération du recensement général agricole (RGA).

Dans le domaine de l'emploi, le SNU a continué son appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi et du programme national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, la production de données probantes à toutes les échelles territoriales en matière de recherche d'emplois et a aidé à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de proximité à l'emploi dans les gouvernorats du Sud. Il a contribué à la création de plus de **3082 emplois** via la création d'entreprises, la mise en œuvre de la chaîne de valeur dans les régions les plus défavorisées, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes chômeurs et l'accompagnement de projets pour favoriser le relèvement, l'habilitation économique et le développement local.

Le SNU a continué son plaidoyer et appui stratégique **dans le domaine de l'environnement, le changement climatique et la réduction de risques de catastrophes** en appuyant la contribution du Gouvernement au nouvel accord de Sendai sur la réduction de risques de catastrophes, à la COP 21 - COP 22 sur le changement climatique et la ratification par le parlement de l'accord de Paris sur le Changement climatique. Il a également apporté son appui à **la lutte contre la pollution** notamment dans le cadre de la mise en place du protocole de Montréal et la convention de Stockholm, à la réduction des émissions à effets de serre, la stratégie de développement à bas carbone ainsi que dans le domaine de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables afin d'assurer une meilleure **transition énergétique en Tunisie**.

Le SNU a apporté un appui stratégique et technique pour assurer **une meilleure gestion et utilisation des ressources naturelles** et notamment **forestières et hydrauliques** et pour réduire la perte et le gaspillage alimentaire.

Sur un plan plus local, l'appui a concerné l'accès de **18 292 bénéficiaires** à l'eau potable, dont 50% de femmes et l'élaboration de 14 plans d'action pour renforcer le rôle de la femme dans le processus de gestion de l'eau.

Le SNU a continué son appui aux politiques sectorielles (notamment la filière oléicole), la gestion des exploitations agricoles et le développement de la petite agriculture et a apporté son expertise en matière de lutte contre les maladies animales et végétales.

Le SNU adoptera en 2017, les mêmes stratégies de plaidoyer et d'appui technique en fonction des ressources humaines et financières disponibles pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des réformes inscrites dans le Plan de développement et leur articulation avec les ODD.

Au niveau de « la protection sociale et l'accès équitable aux services sociaux de base » : le SNU a appuyé le processus de réforme du système national de protection sociale, en facilitant le dialogue social et en appuyant techniquement l'élaboration d'une note stratégique sur la réforme de la protection sociale avec une vision stratégique sur **le socle de protection sociale** basée sur l'équité et axée sur l'enfant.

Le SNU a favorisé également la relance et l'institutionnalisation du processus de **dialogue sociétal en santé** et l'opérationnalisation des chantiers du **Livre Blanc sur la santé** ainsi que l'adoption d'une approche inclusive et équitable et intégrée dans **le Livre Blanc de la réforme éducative**.

Il a en outre appuyé la réforme des politiques de l'enfance et du système éducatif qui a abouti à l'élaboration d'une **politique publique intégrée de protection de l'enfance** et au développement des procédures standards de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le SNU a pu également **réintégrer 5 562 élèves** dans le système scolaire ordinaire et contribuer ainsi à **une baisse de 2% du taux d'abandon scolaire**.

Il a contribué à l'élaboration d'une stratégie de **pérennisation de l'alimentation scolaire** et a aidé à intégrer les questions de dynamique de population, de genre, de santé sexuelle et de reproduction et des jeunes dans la note d'orientation stratégique.

En matière de **protection de la femme**, le SNU a contribué à l'élaboration d'un projet de loi concernant les violences faites aux femmes et aux filles, à l'amélioration des connaissances sur les droits reproductifs et l'égalité de genre, ainsi que sur les mécanismes de suivi des engagements tunisiens en la matière.

Concernant les groupes vulnérables, le SNU a contribué à la promotion des droits des personnes en situation de **handicap et l'assistance sociale et médicale des migrants les plus vulnérables**, en particulier les personnes ayant des besoins sanitaires et les victimes de la traite.

L'année 2017 sera dédiée à la mise en œuvre du Plan de développement et **aux réformes sociales (éducation, santé, ECD, protection sociale, sécurité alimentaire) afin d'accroître la qualité et l'accès aux services de base et de protection pour les plus vulnérables**.

Pour assurer le financement nécessaire aux réalisations citées ci-dessus et à **la mise en œuvre des actions planifiées dans les 3 axes de l'UNDAF** en général, un effort de mobilisation de fonds a été fourni par le système des Nations Unies en Tunisie permettant de sécuriser pendant les deux premières années d'exécution de l'UNDAF **environ 62 Millions USD soit plus que la moitié des ressources financières prévues pour la période 2015-2019. Les ressources effectivement consommées pendant la même période s'élèvent à plus de 40 millions USD, soit environ les 2/3** des ressources sécurisées avec une évolution de **85%** par rapport au résultat réalisé fin 2015.

Ces résultats reflètent une efficacité remarquable dans la mobilisation des fonds au cours des deux premières années de l'UNDAF avec une évolution générale de **40%** par rapport au résultat réalisé fin 2015, mais **reste variable selon**

les domaines thématiques passant de 92% au niveau de l'axe 1 « la gouvernance démocratique » à 21% au niveau de l'axe 3 « Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité » et à seulement 3% au niveau de l'axe 2 « un modèle économique inclusif, durable et résilient ». Le rythme de décaissement reflète dans l'ensemble une progression normale dans l'exécution des projets et programmes prévus par l'UNDAF avec une évolution générale de **85%** par rapport au résultat réalisé fin 2015 mais **reste variable selon les domaines thématiques passant de 94% au niveau de l'axe 1 « la gouvernance démocratique » et 91% au niveau de l'axe 2 « Un modèle économique inclusif, durable et résilient » à 48% au niveau de l'axe 3 « Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité »**

Afin d'aller vers plus de cohérence et d'harmonisation des interventions des agences du SNU à l'échelle du pays :

- **une procédure de prorogation d'une année (2020) de l'UNDAF et CPD a été entamée** par l'équipe pays des Nations Unies en concertation avec la partie nationale afin d'assurer un meilleur alignement de l'UNDAF sur le plan quinquennal de développement économique et social 2016-2020 et une meilleure synchronisation avec le calendrier politique (des élections du nouveau gouvernement 2019). **L'actuel UNDAF couvrira ainsi la période 2015-2020 et le nouvel UNDAF serait signé avec le nouveau gouvernement en place pour couvrir les années 2021-2025.**
- **de nouveaux programmes conjoints** (PC) ont été lancés pendant la période 2015-2016 à savoir : le PC sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le PC sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le PC sur l'intégration, le suivi et l'évaluation des ODD et le projet conjoint d'appui à l'Instance nationale de prévention de la torture ;
- **une nouvelle initiative de coordination entre les GR de l'UNDAF a été prise via l'organisation pour la première fois d'un atelier inter agences** sur « la planification, le suivi et le reporting axé sur les résultats » (novembre 2016). Cette initiative visait à assurer un meilleur alignement de l'UNDAF 2015-2019 sur le plan quinquennal 2016-2020 et sur l'agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 ODDs d'une part, et faciliter et cadrer la préparation du rapport des résultats UNDAF 2015-2016 **et le plan d'action des GR 2017** en tenant compte des principes « Unis dans l'action » D2G ¹ et des nouveaux guides UNDAF, d'autre part.
- **de nouvelles initiatives de travail commun** ont été prises dans les domaines de la migration, la promotion des droits des personnes handicapées, VIH SIDA, l'éducation citoyenne, la protection sociale et sur la Prévention de l'Extrémisme Violent (PVE) qui a permis de lancer une revue analytique des études existantes sur les causes profondes et facteurs de l'extrémisme violent en Tunisie;
- **une Task force ODD** créée début 2016 pour planifier et coordonner l'appui que les agences des Nations Unies comptent apporter conjointement au gouvernement dans le but de l'aider à intégrer les ODDs dans les processus (Politiques, plans, projets, budgets) de développement national et local et de réaliser les objectifs inscrits dans l'Agenda 2030-appropriés, adaptés, et localisés.

¹ Delivering as One (DaO), maintenant devenue « Delivering Together »

L'équipe pays des Nations Unies en Tunisie continue également à mettre en œuvre progressivement la réforme « Unis dans l'Action » lancé en mars 2015 en créant : i) **un groupe interagences des opérations « Operations Management Team (OMT) »** pour mettre en place les principes « Operating as One » et étudier les possibilités offertes de gestion commune dans le cadre d'une stratégie intégrée interagences(BOS) et qui a concerné les services suivants : Pouch, sécurité, service médical, Site Web, HACT et agences de voyage. li) **un groupe interagences sur la communication "United Nations Communication Group (UNCG) »** pour mettre en œuvre les principes du « **Communicating as One** » en élaborant notamment une stratégie conjointe sur la communication et en créant une nouvelle charte visuelle commune.



Introduction

Conformément à son devoir d'évaluation et de reddition de comptes, l'équipe pays des Nations Unies procède chaque année à l'élaboration d'une revue interne des réalisations cumulées des diverses agences, fonds et programmes du SNU en Tunisie.

En se basant sur le cadre logique des résultats de l'UNDAF 2015-2019, le présent rapport examinera les progrès accomplis (résultats atteints) pendant la période 2015- 2016 et fera le bilan des ressources sécurisées et décaissées par le SNU pendant la même période.

En appréciant la cohérence de l'appui de l'UNCT, la coordination interne et externe et les expériences de travail conjoint, des enseignements seront tirés de la mise œuvre des projets et programmes pour améliorer la performance du SNU durant les prochaines années de l'UNDAF.

Ce document permettra enfin de partager de façon formelle les réalisations du SNU dans le de cadre de l'UNDAF avec le Ministère des affaires étrangères et les partenaires d'exécution des programmes.



Bref aperçu du contexte

Pendant la période 2015-2016, la Tunisie a confirmé son avancement réussi sur la voie de la transition démocratique malgré une situation sécuritaire et économique relativement difficile.

En abordant la seconde phase de sa transition, la Tunisie a connu des moments forts, avec l'obtention du Prix Nobel de la Paix de 2015², la mise en place d'une Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et la constitution du premier gouvernement issu d'un processus électoral libre et indépendant.

Des avancées importantes ont été également réalisées au niveau du renforcement de l'Etat de droit avec l'établissement et opérationnalisation des instances indépendantes (ISIE, INLUCC, INDH, CSM, HAICA, IVD, INLCTP, INPT et IISDE) et au niveau de la transposition des standards internationaux de droits de l'Homme dans la législation Tunisienne avec l'adoption de la loi 2016-16 sur la lutte contre la traite des personnes en août 2016, la loi intégrale sur la lutte contre la violence faite aux femmes (26 juillet 2017) ainsi que le projet de loi concernant Instance nationale des droits de l'Homme.

Sur le plan sécuritaire, il est à noter que malgré des avancées certaines enregistrées au cours de l'année 2016, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée représentent toujours une menace majeure mettant à l'épreuve la jeune démocratie tunisienne. Les autorités tunisiennes ont fait face à la menace terroriste en : prolongeant l'état d'urgence pendant l'année 2016, créant la Commission nationale pour la lutte contre le terrorisme, adoptant une stratégie nationale à ce sujet, et en appliquant les dispositions de la loi 2015-23 sur la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de la mise en place d'un modèle de gouvernance fondé sur l'intégrité, la transparence et la redevabilité, l'adoption de la loi sur l'accès à l'information (Loi 2016-22) et de la Loi 2016-77 relative au pôle judiciaire économique et financier, constituent des progrès importants. **La lutte contre la corruption constitue une priorité majeure** pour le gouvernement surtout avec les récentes arrestations des grands chefs de la contrebande et de la corruption qui viennent couronner la batterie de mesures législatives prises (telle que la loi du 23 février 2017 sur la protection des lanceurs d'alerte en matière de corruption). Des efforts institutionnels sont également déployés dans la lutte contre la corruption avec notamment le renforcement de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) et **l'adoption d'une stratégie nationale de bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.**

La décentralisation et la tenue des scrutins locaux (prévue le 17 décembre 2017) constituent toujours une priorité pour achever la transition démocratique du pays. Avec la finalisation du projet de loi relatif aux élections locales, une étape supplémentaire a été franchie surtout avec l'intégration d'une disposition en faveur de la parité « horizontale » et « verticale », promouvant l'égalité des sexes dans la politique.

La pérennisation de ces avancées considérables réalisées au niveau politique et juridique restent néanmoins, largement tributaire d'une accélération du rythme d'avancement des réformes et des résultats concrets au niveau économique et sociale qui semblent prendre plus de temps que prévu.

² Le comité Nobel norvégien a décidé de récompenser, vendredi 9 octobre 2015, le quartet (composé de l'UGTT, l'UTICA, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et de l'Ordre national des avocats) menant le dialogue national en Tunisie, qui s'est distingué pour « sa contribution décisive dans la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie après la "révolution du jasmin" de 2011 ».

Bien qu'**une accélération de la croissance économique en Tunisie à 2,3 % en 2017** est projetée; du fait de la reprise dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, du phosphate et de l'industrie manufacturière, les taux de croissance de 2015 (1.1%) et 2016 (1%) **restent trop faible pour réduire sensiblement le chômage**, en particulier dans les régions de l'intérieur et chez les jeunes. Le taux de chômage reste encore élevé (15,5%), particulièrement chez les femmes et les jeunes. Les diplômés de l'enseignement supérieur affichent un taux de chômage élevé :31,6 % en 2016 ; chez les filles, il est de 40 %. Ces taux sont en outre bien plus élevés dans les régions de l'intérieur reflétant une disparité entre les régions.

L'économie tunisienne se heurte également à d'importants défis, notamment liés au **creusement du déficit budgétaire** (5,9 % du PIB en 2017) avec l'accroissement important de la masse salariale représentant ; en pourcentage du PIB, l'une des plus élevées au monde (aux alentours de 14 %) et **l'aggravation du déficit extérieur et de la dette publique** qui a atteint 63 % du PIB à la fin 2016. Ceci a entraîné des tensions sur le taux de change induisant **une dépréciation importante du dinar vis-à-vis des principales devises et une amplification des tensions inflationnistes.**

L'avenir de la Tunisie reste ainsi inextricablement lié à sa capacité de soutenir **une croissance plus forte et plus inclusive capable de répondre aux revendications et troubles sociaux et aux grèves persistantes** à travers **une réduction croissante des inégalités et un meilleur ciblage du dispositif de protection sociale** et une **meilleure protection des populations les plus vulnérables** en préservant notamment leur pouvoir d'achat en cette conjoncture difficile. Le taux de pauvreté s'établit à 15,2% en 2015, contre 20,5% en 2010. Il varie considérablement entre les régions de la Tunisie. Les régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest du pays affichent encore les taux de pauvreté les plus élevés.

En réponse à ses défis et afin d'accroître la croissance potentielle de la Tunisie sur les cinq prochaines années, le gouvernement d'unité nationale formé (en septembre 2016 et partiellement remanié en février 2017) selon l'« Accord de Carthage» a élaboré une vision économique détaillée dans un plan quinquennal 2016–2020 (adopté par l'ARP en avril 2017), qui a permis de mobiliser plus 34 Milliards DT (dont 15 Mds DT d'accords signés) lors la conférence internationale sur l'investissement « Tunisia 2020 ».

En reconnaissance aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme national des réformes majeure avec l'adoption des nouveaux textes de **loi sur l'investissement , les incitations fiscales, la concurrence, les marchés publics, le partenariat public privé et les mesures de réforme des banques et des entreprises publiques**, la mission du Fonds monétaire international a (enfin) émis, après de longues discussions, **un avis favorable pour le décaissement de la deuxième tranche du prêt³**, estimé à environ **314,4 millions de dollars⁴**.

Cette approbation⁵ est de nature à **atténuer la pression sur les finances publiques** afin poursuivre les réformes économiques envisagées, surtout à la lumière du signal positif donné aux autres bailleurs de fonds sur l'image de la Tunisie qui pourrait les encourager à procéder à leur tour au décaissement des prêts promis.

³ Un accord quadriennal au titre du mécanisme élargi de crédit approuvé en mai 2016 d'un montant de 2,83 milliards de dollars devant être servis par tranches semestrielles sur une durée de 4 ans.).

⁴ Ce qui porterait le total des décaissements au titre du MEDC à environ 628,8 millions de dollars.

⁵ Conseil d'administration FMI du 12 juin 2017 <http://www.imf.org/en/News/Articles/2017/06/12/pr17217-imf-executive-board-completes-first-review-under-eff-arrangement-with-tunisia?cid=em-COM-123-35405>



PREMIERE PARTIE :

REALISATIONS

2015-2016





I. Réalisations dans le domaine 1

Gouvernance démocratique

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, le SNU s'est engagé dans le cadre de l'UNDAF 2015-2019 à réaliser avec ses partenaires d'ici 2019 essentiellement deux résultats stratégiques à savoir :

- 1) la mise en place de nouvelles instances étatiques indépendantes, la poursuite et l'engagement des réformes des secteurs en rapport avec l'Etat de droit (effet 1).
- 2) la mise en place d'un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la reddition des comptes et l'adoption d'une architecture institutionnelle destinée à instaurer une démocratie locale (effet 2).

Sur la voie de la réalisation des deux résultats stratégiques indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées au cours des années 2015 et 2016 par les agences des Nations Unies qui peuvent être résumées :

Effet 1 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.

Sous cet effet, les partenaires nationaux avec l'appui des agences du SNU ont pu réaliser les résultats suivants :

- **La mise en place et l'opérationnalisation des instances indépendantes conformément aux standards internationaux** : Les instances indépendantes suivantes ont bénéficié d'un appui à la formation de leurs agents, à leur développement programmatique et procédurale ainsi que d'un appui logistique à leur mission qui a permis la réalisation des résultats suivants :

1) l'Instance Supérieure indépendante des élections (ISIE) avec : i) la finalisation et l'endossement de son plan stratégique 2016-2019 et l'approbation de son statut du personnel ; ii) la préparation des élections locales sur les aspects législatifs techniques et organisationnels. **2) l'Instance Nationale de lutte contre la corruption (INLUCC)** avec : i) l'élaboration et l'adoption d'une stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption et de son plan opérationnel budgétisé. ii) La mise en place d'îlots d'intégrité dans quatre secteurs pilotes (Police, Douane, Santé, Municipalité) iii) l'identification et la formation d'un noyau de journalistes d'investigation sur les questions d'intégrité et de lutte contre la corruption.

3) la Haute Autorité Indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) en mettant en place un système de monitoring sur l'incitation à la haine dans les médias.

4) l'Instance Nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) avec : i) l'adoption de la loi relative à la prévention et la répression de la traite des personnes (L61-2016), ii) le développement d'une stratégie nationale, iii) la formation et la sensibilisation des praticiens du droit, des forces de sécurité intérieure et des journalistes sur la politique nationale de lutte contre la traite.

5) l'Instance Nationale pour la prévention de la torture (INPT) avec : i) l'appui logistique à l'établissement de l'instance conformément à la loi 2013-43 ; ii) le développement d'un programme de formation en coordination des acteurs internationaux, iii) la liaison avec le comité contre la torture et le sous-comité de prévention de la torture.

6) l'Instance nationale des droits de l'homme (INDH) avec : i) la rédaction et les consultations nationales sur le nouveau projet de loi ; ii) l'appui au fonctionnement du Comité supérieur des Droits de l'Homme dans le respect des Principes de Paris.

7) l'Instance Vérité et Dignité (IVD) avec : i) l'enregistrement de 62 000 plaintes en cours de traitement à l'IVD grâce notamment aux bureaux régionaux d'enregistrement, ii) l'organisation pour la première fois en Tunisie des auditions publiques des victimes ; iii) l'élaboration des plans d'action et opérationnalisation des commissions spécialisées. iv) la prise en compte de la perspective genre et son intégration dans le processus de justice transitionnelle ; v) la formation de 300 investigateurs et agents de l'IVD sur les standards internationaux de droits de l'homme et les techniques d'enquête et vi) la mise en place d'un réseau de services compétents pour l'appui médical et psychosocial des victimes en cas d'urgence.

8) le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) avec : i) l'adoption de la loi organique 2016-34 le 28 avril 2016 ; ii) l'élection démocratique et transparente des membres du CSM ; iii) l'adoption par l'Instance provisoire de la justice judiciaire d'une planification stratégique et opérationnelle.

9) la Haute Instance sur le développement durable et les droits des générations futures en conduisant des consultations nationales et régionales sur le projet de loi.

• **appui à la réforme de la Justice et du système pénitencier** à travers notamment un appui institutionnel et un renforcement des capacités des parties prenantes. En effet, l'appui institutionnel et technique fournis par le SNU a permis de réaliser les résultats suivants : **1) l'adoption le 3 Décembre 2015 de la Loi Organique 2015-50 sur la cour constitutionnelle, 2) le développement d'un cadre de planification, de suivi et d'évaluation** avec un plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire 2016-2020, **3) la réforme du code pénal et du code de procédure pénale** pour leur mise en conformité avec la Constitution de 2014 en assurant l'intégration des standards internationaux en matière de droits de l'homme et les garanties d'un procès équitable, **4) la réforme et développement de la justice juvénile** à travers : i) l'établissement d'un système d'information spécifique pour la justice juvénile, ii) l'engagement du ministère de la justice pour la création d'une unité spécifique pour la justice juvénile, iii) la décision d'opérationnaliser le mécanisme de liberté surveillée pour les mineurs et iv) l'élaboration de guides pratiques pour les acteurs de la justice juvénile. **Dans le même cadre**, le SNU a pu **renforcer les capacités des acteurs clés via** : **1) la formation de** : i) **2500 magistrats** sur les standards internationaux des droits de l'homme, l'éthique et l'intégrité judiciaire, le terrorisme et le financement du terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et l'entraide judiciaire, la lutte contre la traite des personnes, l'utilisation de la preuve scientifique. ii) **60 avocats** sur la «justiciabilité» des droits économiques, sociaux et culturels ; iii) **2000 agents pénitentiaires** sur les standards internationaux de droits de l'Homme et d'éthique. iii) **200 conseillers à l'enfance** sur les standards internationaux relatifs à la justice juvénile. **2) le renouvellement des curricula de formations de l'ISM** à destination des auditeurs de justice sur les thèmes suivants : la cybercriminalité, éthique et intégrité, enquêtes financières, traite de personnes, le terrorisme et son financement et les entrades judiciaires, la justice juvénile. **3) le renforcement des capacités logistiques des juridictions et des établissements pénitentiaires via la réhabilitation de** : i) trois tribunaux de première instance (Sfax, Nabeul et Gabès) ; ii) les prisons de Gabès et de Messâadine, la numérisation et l'indexation en archivage électronique des jugements et registres notaires, pour un total de plus de 3 500 000 de pages, la généralisation de l'affichage dynamique pour les 35 cours de justice et l'équipement informatique hard et soft des juridictions et la sécurisation en vidéo surveillance des prisons. **4) la production d'études et de documentation**: i) 300 ouvrages sur les droits de l'homme octroyé à l'ISM ; ii) une étude sur le cadre législatif de la déontologie des magistrats et iii) le développement d'un guide pratique sur la justiciabilité des droits économiques et sociaux.

• **Soutien à l'Assemblée des Représentant du Peuple (ARP)** à travers : 1) la mise en place de **l'Académie Parlementaire** en tant que structure pérenne chargée du développement des capacités des députés et des cadres du l'ARP qui représente un acquis majeur du processus de démocratisation, 2) la création **d'un centre médias** au niveau du parlement en faveur de la transparence et de l'ouverture de l'ARP, 3) la mise en place de mécanismes de **dialogue avec les organisations de la société civile** visant à faciliter les connections du parlement avec les différentes couches de la société.

• **Appui au processus de justice transitionnelle et à son opérationnalisation** à travers : 1) la **création de plateformes de la société civile** dans les 24 gouvernorats et la sensibilisation de près de 80 000 personnes sur le processus de la justice transitionnelle dont 16000 ont été orientées vers l'IVD, 2) **l'assistance juridique** pour 294 personnes auprès de 3 Centres de Défense et d'Intégration Sociale régionaux, 3) le **renforcement des capacités** de six associations en matière d'identification par les victimes des violations commises en matière de droits de l'Homme et partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres pays. 4) la mise en place des **Chambres spécialisées** en justice transitionnelle et l'élaboration d'un guide de procédures et modules de formation.

• **Réforme de la sécurité et lutte contre le terrorisme : dans ce cadre, le SNU a apporté un appui institutionnel et technique qui a permis la réalisation des résultats suivants** :1) l'élaboration **d'une stratégie nationale de la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme**. 2) la mise en place de (6) six **comités locaux de**

sécurité (CLS) au niveau de municipalités-pilotes et la mise en œuvre d'une politique en matière de police de proximité dans des zones pilotes. 3) l'élaboration **d'un code de conduite des forces de sécurité intérieure** et plaidoyer pour la création d'un mécanisme de gestion des plaintes contre les forces de sécurité intérieure. 4) le renforcement de la **sécurisation des frontières et des ports** pour limiter les risques et les menaces liées au terrorisme et à la criminalité transfrontalière organisée. 5) la mise en place d'un comité de pilotage interministériel pour effectuer le suivi du processus de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies « **Women, peace and security** ».6) la réalisation d'une consultation nationale sur les **jeunes, paix et sécurité**. **Dans le même cadre, le SNU a pu renforcer les capacités des forces de l'ordre via 1) la formation de :** i) 1850 membres des forces de l'ordre (Police, Garde nationale et Protection civile) sur les standards internationaux des droits de l'Homme ii) 104 membres du personnel des six commissariats pilotes au bon usage du matériel de sécurité, l'accueil des citoyens - et des agents judiciaires. iii) 30 officiers supérieurs aux bonnes pratiques en matière d'intégration des droits de l'Homme à la lutte contre le terrorisme. **2) la mise en place de procédures** et formation pour améliorer la gestion des scènes de crime et l'utilisation de la preuve scientifique. **3) la réhabilitation** du poste de la Garde national de Ben Guerdane et la création de centres de simulation de police des Ecoles de Salambo et Chbika.

•Promotion de la transparence et de la liberté d'expression : dans ce cadre, le SNU a fait le plaidoyer pour l'adoption de la loi 2016-22 sur l'Accès à l'information et a formé 150 journalistes, 150 magistrats sur la liberté d'expression et la lutte contre le discours à la haine et 70 acteurs des médias sur la sécurité en ligne et hors ligne des journalistes. Un manuel a été également développé pour les magistrats et les avocats sur l'application au niveau national des standards internationaux en matière de liberté d'expression.



•**Promotion et suivi des engagements internationaux à travers notamment :**1) **un appui institutionnel et technique** à : i) la mise en place et opérationnalisation du mécanisme national de coordination, ii) élaboration et la **rédaction des rapports et de suivi des recommandations dans le cadre des droits de l'homme en Tunisie.** iii) la réalisation de l'auto-évaluation de la Tunisie sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. iv) la facilitation de la soumission par la Tunisie d'un document de base actualisé et des rapports périodiques dus pour l'Examen périodique universel et aux Comités contre la torture, sur les disparitions forcées. **2) la promotion de la mise en œuvre de l'ODD 16** « Paix, Justice et institutions efficaces » à travers un travail de contextualisation de l'objectif et de ses cibles et la définition d'un cadre de suivi.

Effet 2: l'Etat adopte une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local, répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité





Sous cet effet, les partenaires nationaux ont pu réaliser avec l'appui des agences du SNU, les résultats suivants :

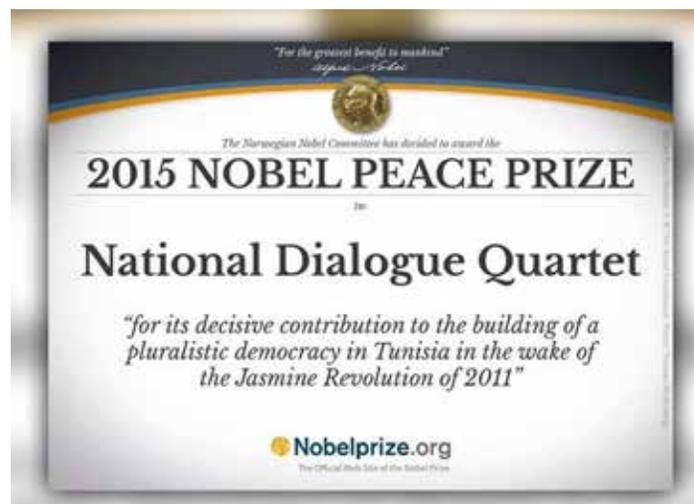
- **la réalisation des diagnostics du Système Local d'Intégrité dans deux municipalités pilotes avec des plans d'action.**

Appui à la décentralisation : Renforcement des capacités des acteurs locaux (jeunes, OSC, municipalités)

- **le renforcement du rôle de la société civile via** l'appui à plus de **220 initiatives citoyennes**, la formation de 126 acteurs de la société civile sur la gouvernance participative et la redevabilité sociale et **la mise en place des comités consultatifs de la société civile** dans les régions et la signature par 31 OSC d'une charte pour la promotion de la gouvernance et de l'éthique associative.

- **Participation des femmes à la prise de décision via** : 1) Renforcement des capacités du leadership des femmes des différents partis politiques en matière de gestion des affaires locales et pour l'intégration du genre dans les politiques publiques. 2) la réforme des standards et des mécanismes structurant l'accès des femmes aux postes de décision. 3) l'institutionnalisation de l'égalité de genres et des principes des droits de l'Homme, dont la non-discrimination, dans le travail des institutions nationales.

- **Renforcement de la participation des jeunes dans la prise de décision et la gouvernance locale à travers notamment** : 1) le **développement d'une base de données intitulée « Chabeb-info »**. 2) **la participation au processus** d'élaboration d'une politique publique de la jeunesse à travers une étude contextuelle, synthétique et analytique autour des principes et standards internationaux et la réalisation des exercices de simulation en partenariat avec la Municipalité de Kalaat Landalous. 3) le **renforcement des capacités** : **i)** des partenaires nationaux et régionaux pour la mise en place de mécanismes de participation effective au profit des enfants et des adolescents. **ii)** la formation de plus de 200 jeunes et professionnels en matière des droits de l'Homme et la promotion de la culture d'égalité. **iii)** la mise en place d'un panel consultatif composé de 16 jeunes (8 filles et 8 garçons) engagés et actifs dans la société civile auprès du système des Nations Unies pour l'intégration des groupes de jeunes marginalisées et vulnérables à la vie publique. 4) la **promotion de clubs d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les établissements scolaires**. 5) la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et organisation de six camps sur les ODD pour les jeunes.





II. Réalisations dans le domaine 2 Modèle économique inclusif, durable et résilient

Dans le cadre de ce domaine thématique, le SNU vise à pérenniser les acquis en matière de développement économique et social et à contribuer à repenser le modèle de développement sur la base de l'économie du savoir, la préservation des ressources de développement, l'accès à de nouveaux paliers de croissance, la résistance aux chocs, la répartition équitable des richesses et la création d'emplois.

Sur la voie de la réalisation ces résultats stratégiques indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées au cours des années 2015 et 2016 par les agences des Nations Unies; qu'on peut résumer comme suit :

Effet 1 : d'ici 2019, L'Etat met en œuvre un nouveau modèle de développement économique et social, équitable, inclusif, durable et résilient générateur de richesses et d'emplois.

Sous cet effet, les partenaires nationaux ont pu réaliser avec l'appui des agences du SNU, les résultats suivants :

- **l'élaboration et l'opérationnalisation du Plan Quinquennal de Développement (PQD) 2016-2020 via :** 1) un appui technique à **l'élaboration la note d'orientation stratégique et 3 volets du plan (volets stratégique, régional et sectoriel) selon une approche participative et décentralisée.** 2) le lancement de l'étude thématique sur « les déterminants d'une croissance inclusive » et de la première étude référence en Tunisie sur l'ESS « Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire ». 3) l'intégration des principaux déterminants du développement humain et durable dans ses 3 dimensions ; économique, sociale et environnementale, et en tenant compte des dimensions genre, enfance et migration.

- **la production et la gestion des données statistiques via :** 1) **le développement du premier indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de la Tunisie en partenariat entre l'INS et l'Université d'Oxford, désagrégé par sexe, par âge et par région et la production du premier rapport national sur l'IPM pour les 24 gouvernorats pour les années 2004 et 2014**, lequel a permis d'informer la finalisation du PDQ 2016-2020 et constitue un outil important pour l'affinement du ciblage des politiques publique.2) **l'appui technique apporté pour la révision de la base méthodologique de l'enquête budget consommation 2015.** 3) **l'appui technique à l'amélioration de la qualité des données du registre de l'état civil et pour le développement d'analyses complémentaires du RGPH2014: migration, fécondité et démographie.** 4) l'élaboration et la diffusion du **rapport national Genre Tunisie 2015 sur la base d'une batterie d'indicateurs, la conduite d'une analyse approfondie « genre » des résultats du recensement 2014, la production des indicateurs genre comparables aux standards internationaux (48/52 indicateurs UNSTAT)** et la revue genre du questionnaire destiné à l'enquête exhaustive sur les familles nécessiteuses et celles à revenu limité.5) **l'assistance technique à la réalisation de la première opération du recensement général agricole (RGA)** en : i) appuyant matériellement l'équipe du RGA et en formant ses membres sur les aspects afférents au RGA au niveau de la conception, de l'organisation, de la mise en œuvre, du traitement, cartographie et de l'utilisation des résultats. ii) préparant les premières versions de l'enquête communautaire et de l'enquête d'exploitation.6) l'appui à la production de **statistiques agricoles** désagrégées par sexe.

- Appui en matière du suivi et d'évaluation à travers l'utilisation, pour la première fois de l'IDH, comme indicateur de suivi et d'évaluation du plan et la formation des partenaires nationaux sur outils d'évaluation des politiques publiques pour une meilleure institutionnalisation de cette fonction évaluative en Tunisie.

- **Finalisation du nouveau rapport national de suivi des OMD 2015 (2016)** qui a montré que « *la Tunisie a réalisé d'importants progrès notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et de la réduction de la pauvreté. Le pays était sur le point d'atteindre, en 2015, les cibles des OMD mais le taux de mortalité maternelle n'avait pas été au rendez-vous des performances fixées. Les performances enregistrées cachent d'importantes inégalités spatiales. Les résultats atteints ont révélé le retard accusé par plusieurs régions dans l'atteinte de leurs OMD dans plusieurs domaines comme la santé, l'éducation, l'emploi, la pauvreté et l'environnement. En effet, deux (2) régions sur cinq (5) ont atteint la moitié de leurs OMD. Pour le Nord-Ouest et le centre Ouest, les OMD n'ont pas été atteints pour la pauvreté, la santé maternelle, l'égalité des sexes, la mortalité des moins de 5 ans et l'environnement. En résumé, on peut dire que 90 % des OMD ont été atteints pour 60 % de la population tunisienne et 4 sur 8 OMD ont été atteints pour les 40 % de la population soit 4,2 millions de personnes qui sont encore privées d'accès à certains services de santé et d'opportunités d'emploi.* »

Niveau de réalisation des huit (8) OMD

Régions	Nombre d'objectifs atteints	Secteurs concernés
Nord-Est	7/8	Environnement
Nord-Ouest	5/8	Pauvreté, Santé Maternelle, Egalité des Sexes et Environnement
Centre Est	7/8	Environnement
Centre Ouest	4/8	Pauvreté, Egalité des Sexes, Mortalité des moins de 5 ans, Mortalité maternelle et Environnement
Sud	4/8	Pauvreté, Egalité des Sexes, Mortalité des moins de 5 ans, Mortalité Maternelle et Environnement
Tunisie	6/8	Santé Maternelle et Environnement

• **l'appui à l'intégration, le suivi et le rapportage des objectifs de développement durable (ODD)** en Tunisie à travers le lancement officiel des ODD en Tunisie et la signature d'un MoU (le 2 décembre 2016) avec le MAE et MIDCI pour la mise place d'un nouveau programme conjoint impliquant un nombre important d'agences des Nations Unies.



Réalisations dans le domaine de l'emploi

Dans le domaine de la création de l'emploi, la contribution du SNU à cet effort national a été assurée à plusieurs niveaux à savoir : (1) l'appui aux stratégies, politiques et programmes nationaux de l'emploi, (2) l'appui à l'amélioration de l'employabilité principalement des femmes et des jeunes, (3) l'appui à l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes et des femmes et (4) l'appui à la production et la gestion des données.

1. Appui aux stratégies, programmes et aux politiques de l'emploi à travers notamment :

- **l'appui technique et institutionnel à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi (SNE)** via : 1) l'élaboration d'une étude préliminaire pour le diagnostic de la SNE, 2) la mise en place d'un Groupe de travail tripartite et paritaire (MFPE+UGTT+UTICA) pour le suivi de la formulation de la SNE, 3) le suivi du processus de formulation de la SNE et la mise en place d'un COPOL (Comité Politique), d'un COPIL (Comité de Pilotage) et de COTECs (Comités Techniques)

- **l'appui à la stratégie nationale de promotion de l'auto-emploi féminin et du programme national de promotion de l'entrepreneuriat féminin** à travers : 1) l'élaboration d'une étude d'évaluation du développement de l'entrepreneuriat féminin. 2) la formation de 59 fonctionnaires des délégations régionales des 24 gouvernorats MFFE sur la mise en œuvre et le suivi du programme national de l'entrepreneuriat féminin (PNEF).

- **l'appui au dialogue national pour l'emploi (mars 2016), la déclaration tunisienne pour l'emploi et aux 16 mesures d'urgence pour l'emploi** ainsi qu'au programme FORSATI.

- le renforcement de la participation des jeunes dans la formulation de programmes et de politiques liées à la formation et à l'emploi des jeunes.

2. l'amélioration de l'employabilité principalement des femmes et des jeunes à travers :

- **un appui institutionnel qui a permis d'améliorer les Services de l'Emplois et de la Formation Professionnelle (ANETI, ATFP, BETI, CFP, etc.) et de développer un dispositif de prévision des compétences** et un système national de prévision de l'évolution des besoins en formation en vue d'une meilleure adéquation entre la formation et les compétences.

- **l'accompagnement et l'orientation** à l'égard de : 1) 52000 jeunes chercheurs d'emplois, 2) 102 jeunes dans le secteur de l'économie verte dont 11 jeunes ont été placés dans un emploi salarié et 58 jeunes sont en phase d'être admis pour une éventuelle embauche, 3) 250 femmes à Sfax, Kairouan et le Kef, 4) la disposition de 65 jeunes de plans personnalisés de formation et d'insertion professionnelle. 5) le développement d'une méthodologie innovante d'accompagnement individualisé des jeunes diplômés à la recherche d'emploi et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de proximité à l'emploi dans les gouvernorats du Sud,

- **l'insertion de 120 jeunes dans le mieux de travail** dans le cadre de partenariat avec l'agence de l'emploi et le secteur privé.

•**la formation** de : 1) plus de 700 personnes sur l'égalité de genre sur les lieux de travail, les droits socio-économiques des femmes, le contrat social et le rôle des femmes dans le dialogue social et sur les techniques de recherche d'emplois. 2) 15 accompagnateurs issus des associations des diplômés chômeurs et renforcement de capacité de près de 12 conseillers BETI pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi.

3. Appui à l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes et des femmes qui a permis la création de 54 entreprises ,1650 emplois et 507 projets favorisant le relèvement et l'habilitation économique et le développement local (185 femmes bénéficiaires) **au sud** et à la création de **1200 emplois pour les jeunes en situation défavorisée dans la région du Nord-Ouest. Ce résultat a été réalisé grâce à :**

•**l'appui à la création de l'emploi vert** dont notamment : 1) **la création de 15 entreprises vertes dans les régions suivantes: Le Kef, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid.** 2) l'appui à 370 jeunes pour la création des éco-entreprises. 3) le développement des partenariats nationaux et internationaux pour la promotion de l'emploi vert et initiation d'un pôle de compétences vertes dans la région pilote du projet. 4) **le développement et réalisation d'une méthodologie pour la création d'entreprises vertes** et d'appui aux entreprises existantes pour faciliter leur transition à l'économie verte. 5) l'élaboration d'un cadre de financement facilitant aux jeunes entrepreneurs l'accès aux crédits des cleantech et microentreprises vertes 6) la sélection de 50 projets innovants de création d'emplois par des jeunes dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Est.



•**l'appui aux chaînes de valeur via:** 1) **le développement de 3 chaînes de valeurs agro-alimentaires:** AOC, Label Qualité, Label Bio, Inventaire des produits du terroir de Tunisie. 2) **la mise en oeuvre de la chaîne de valeur : « Aviculture Fermière) à Siliana (400 emplois) et « Apiculture biologique » à Béja et Jendouba (800 emplois).**3) le lancement de trois marques commerciales, « **Zama** » pour les produits avicoles de Siliana, et « **Apis vaga** » et « **Asalana** » pour les produits apicoles respectivement de Béja et Jendouba. 4) **la formation 700 personnes sur le développement des chaînes de valeur sensibles au genre.**5) la promotion d'un positionnement durable des Organisations Professionnelles (OP) Agricoles pour une meilleure intégration des petits agriculteurs et agricultrices dans les chaînes de valeurs à travers la formation de plus de 150 personnes sur la gestion financière des OP, la gestion des exploitations agricoles et l'accès au crédit.

•l'appui technique de 1100 jeunes et appui financier au profit de 220 porteurs de projets.

•**l'assistance à 2 clusters :** arts de la table de Nabeul et Mosaïques de El Jem et développement des clusters dans les Industries Culturelles et Créatives.

•l'appui à la création de 108 projets d'économie sociale et solidaire dans les régions du Kef, Gafsa, Ariana, Kairouan, Jendouba et Siliana qui ont permis de créer **206 emplois.**

•**un renforcement des capacités :** 1) de 56 femmes diplômées dans les 4 gouvernorats du sud sur la Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre (MORAINE), 2) de 211 femmes sur les principes, techniques et mécanismes d'entrepreneuriat et l'assistance de 192 femmes entrepreneurs. 3) de 70 femmes collectrices de palourdes sur des activités artisanales dans le cadre de diversification et d'amélioration des revenus et appui à la création d'une association de 50 femmes collectrices de palourdes. 4) de 79 Cadres, dont 19 femmes en matière d'évaluation des projets d'investissement dans les régions du sud et d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois et les jeunes porteurs d'idées de projet; 5) sur les méthodologies: « Comprendre l'Entreprise », la méthodologie des Chaînes de Valeurs (FORSATI, Directeurs Régionaux de l'Emploi) et TREE (Training for Rural Economic Empowerment). 6) 50 jeunes porteurs de projets dans le domaine agricole et un accompagnement personnalisé de la part de dix (10) accompagnateurs. 7) la mise en place de programmes de formation directe et à distance (e-learning) dans les domaines techniques, managériaux et d'entrepreneuriat destinés aux jeunes, 8) Développement de référentiels pédagogiques et guides pour la formation dans 4 filières pilotes (apiculture, pêche artisanale, élevage de petits ruminants et filière laitière) au profit des communautés vulnérables (jeunes et femmes) dans le milieu rural.9) l'appui à la création d'une académie sociale pour les femmes cheffes d'entreprise.

4. Appui à la production et la gestion des données dans le domaine de l'emploi, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat via :

•**l'élaboration des études** suivantes: 1) une étude sur l'attitude des jeunes du nord-ouest à l'égard de l'entrepreneuriat, 2) une étude diagnostique pour l'amélioration de l'apprentissage dans les gouvernorats du nord-ouest, 3)une étude sur l'employabilité du secteur agricole dans les filières pilotes, pour les jeunes et les femmes et l'analyse de l'adéquation formation emploi dans le secteur agricole. 4) Une étude qualitative sur l'accès à l'emploi des jeunes femmes diplômées en partenariat avec CAWTAR. 5) l'inventaire des programmes d'emploi sur les trente dernières années. 6)une évaluation du cadre législatif et réglementaire tunisien en matière de droits socio-économiques des femmes en relation notamment avec les normes internationales du travail.

• **l'élaboration de rapports, guides** sur : 1) l'emploi informel et la jeunesse tunisienne, 2) les aviculteurs et apiculteurs. 3) les techniques de recherche d'emploi, 4) les droits des jeunes au travail.

• **l'élaboration de manuels** : 1) de procédure pour l'accompagnement des jeunes chercheurs d'emplois et des jeunes entrepreneurs (ANETI), 2) de formateur et Livret d'apprenant sur l'éducation financière.

• **la conduite d'enquêtes** sur : la transition de l'école vers la vie active, les conditions de travail de la main d'œuvre agricole féminine dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid et sur les jeunes et le marché du travail avec une composante dédiée aux jeunes filles à la recherche d'emploi dans le Gouvernorat de Gafsa,

• **la création d'une application mobile sur les Droits des Jeunes au Travail (DJT)** et sur les Techniques de Recherche d'Emploi (TRE ANETI).

• **la réalisation d'une cartographie des organisations professionnelles** et des organisations de la société civile dédiées à la promotion de l'entrepreneuriat.

Effet 2: d'ici 2019, Les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales.

Sous cet effet, les partenaires nationaux ont pu organiser, avec l'appui des agences du SNU, **des consultations régionales au niveau des (6) six gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Tataouine, Médenine, Tozeur et Kebili) visant à informer le processus d'élaboration du nouveau PQD.** Ces consultations ont vu la participation d'autour de 5 000 acteurs publics, du secteur privé et de la société civile. Sur la base des résultats des consultations régionales, des lignes directrices sur les ODDs ont été produites dans le gouvernorat de Médenine permettant un premier exercice de localisation du Programme 2030 dans la région.

Le SNU a apporté également son appui **au processus d'élaboration des plans de développement locaux à travers :**

- Le lancement des processus d'élaboration d'**un plan de développement intégré pour l'île de Djerba**, un plan de développement économique local dans trois communes du Sud-Est tunisien (Béni Khédache, Médenine et Tataouine) et **8 Stratégies de villes durables** (Béjà, Jendouba, Kairouan, Sidi Bouzid, Monastir, Gabès, Médenine et Tataouine).

- Le diagnostic des potentialités économiques des **3 Municipalités cibles (Médenine, Tataouine et Beni Khédèche)**

- **Le renforcement des capacités des structures d'appui au développement régional** via la formation : i) des intervenants locaux des trois offices de développement à l'approche genre et planification. ii) 50 cadres de l'Office de Développement du Sud en matière de conception, mise en oeuvre et suivi et évaluation de projets visant la réduction des disparités entre les territoires. Iii) des comités locaux en matière d'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (HRBA) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans les régions de Béja, Jendouba et Siliana pour une meilleure planification des programmes. Iv) de 40 chef(fe)s de service femmes et délégué(e)s régionaux des 24 gouvernorats sur

l'approche « genre », les outils de planification, de suivi et d'évaluation (GAR), la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO) et l'Entrepreneuriat féminin. v) d'une vingtaine de cadres du ministère de l'Agriculture aux niveaux central et régional sur la planification stratégique et la GAR. vi) de plus de 370 participants de l'administration forestière et des organisations de base des populations locales sur la gestion des ressources forestières et le développement communautaire. vii) des membres de 15 coopératives agricoles dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Dans le domaine de l'environnement et le changement climatique, le plaidoyer et l'appui stratégique du SNU a permis de :

- 1) favoriser la ratification par le parlement de **l'accord de Paris sur le Changement climatique** et de proposer l'intégration du risque climatique dans le nouveau code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que le nouveau code de l'environnement ;
- 2) renforcer la contribution du gouvernement aux conférences et accords internationaux dont notamment **la COP 21 et COP 22 sur le changement climatique** confirmant l'appropriation de ces engagements par la Tunisie.
- 3) élaborer des études et rapports nationaux suivants : i) **5ème rapport national sur la biodiversité**, ii) **revue du rapport biennal de la Tunisie sur le changement climatique**, iii) **Atlas du littoral**, iv) **Etude DREI**, un rapport d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et de la vulnérabilité de la municipalité d'Ain Drahem et un policy brief comme outil de décision pour la planification au niveau de la commune ;



4) le renforcement du **système d'information national sur les émissions de Gaz à Effets de Serre** (GES) à travers l'élaboration des inventaires nationaux des émissions de GES et l'élaboration et la soumission du 2ème rapport biennal sur les émissions des GES.

5) d'élaborer un projet de stratégie de développement à bas carbone.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, l'appui technique du SNU a permis de réaliser les résultats suivants : 1) l'élaboration d'un diagnostic des sources de pollution et l'analyse de ses causes permettant d'identifier des mesures d'amélioration de la situation, 2) l'élimination du **Bromure de méthyle** dans le traitement des dates et installation de **22 unités de génération de phosphine**. 3) l'installation de deux unités de traitement des gaz de climatisation à Tunis et à Sfax (ANGED et l'ANPE). 4) la mise en place de : **Programme SWITCH-Med, Protocole de Montréal à la recherche des alternatives au Bromure de méthyle, Protocole de Montréal et l'élimination de HCFC** (hydrochlorofluorocarbures), **la convention de Stockholm** et **la Convention de Minamata** et l'amélioration **de la gestion des déchets mercuriels** en Tunisie. 5) la formation sur l'inventaire de **nouveaux POPS** (polluants organiques persistants) et sur l'approche TEST.

Dans le domaine de la gestion et utilisation des ressources en eau, l'appui stratégique et technique du SNU a permis de :

1) **améliorer l'accès à l'eau potable à 3508 ménages** (18 292 bénéficiaires dont 50% sont des femmes).

2) **assurer une meilleure connaissance sur la problématique de l'eau au niveau agricole** à travers : i) l'élaboration d'une cartographie des cultures dominantes nationales par télédétection pour estimer la productivité et la consommation de l'eau et pour évaluer la productivité des terres et des eaux agricoles. ii) la production de quatre cartes nationales des terres agricoles cultivées, des types des cultures dominantes, des types d'irrigation et des intensités des cultures (encours de validation). iii) le développement des indicateurs pour l'élaboration du système national de gestion de la sécheresse. iv) l'élaboration d'une étude sur la gouvernance inclusive des eaux souterraines dans la région de Guenniche pour la préparation d'un inventaire exhaustif des nappes souterraines dans la région. V) le renforcement des capacités des cadres de l'administration dans la gestion des ressources en eau.

3) élaborer **14 Plans d'action pour renforcer le rôle de la femme dans le processus de gestion de l'eau** dans le cadre de l'AQUASTAT.

4) Sensibiliser **126 femmes dans 4 gouvernorats (Beja ; Kasserine, Bizerte et Zaghouan) sur la gouvernance de l'eau potable.**

Dans le domaine de la gestion des ressources forestières, le SNU a pu assurer une meilleure connaissance à travers :

1) **le renforcement des capacités de l'administration forestière** sur : i) les aspects du foncier et du cadre institutionnel en vue d'une accréditation REDD+. ii) les domaines de vente des produits forestiers, la passation des marchés publics, la planification stratégique et GAR, le développement communautaire, la communication, la législation forestière, la qualité du liège et la gestion de la faune sauvage.

2) la révision des méthodologies d'aménagement forestier et d'organisation de la population forestière, **l'édition d'un Atlas de récolte des semences forestières et pastorales** et l'élaboration de **quatre plans de développement communautaire en zones forestières.**

3) la révision des normes et des orientations en matière de prévention et de protection contre les feux de forêts et l'élaboration d'une base de données des incendies forestiers.

L'apport des Nations Unies s'est focalisé également **à la réduction des pertes et gaspillage alimentaires à travers:** **1)** le développement des chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire, **2)** la formation de plus de 35 participants relevant des ministères et établissements clés et du Syndicat des agriculteurs sur la **méthodologie d'analyse pertes et gaspillage et la méthode chaîne de valeur**, **3)** un appui matériel et technique à l'INC, l'INAT et le GIVLait pour le développement d'une note méthodologique pour la mise en œuvre **d'une étude d'estimation des pertes et gaspillage** dans leurs domaines respectifs d'expertises.

Par ailleurs et afin d'assurer une meilleure gestion des exploitations agricoles, l'apport des Nations Unies a permis l'élaboration d'une typologie et une classification des exploitations agricoles, la mise en place d'un observatoire de suivi des exploitations agricoles et un système de suivi des fermes de références et analyse de trajectoire.

Dans le cadre de son appui continu au développement de la petite agriculture et au développement local, le SNU a pu assurer les réalisations suivantes : i) l'élaboration d'un diagnostic institutionnel et juridique de la petite agriculture, ii) l'élaboration d'un diagnostic micro-économique sur la structure, le fonctionnement et les performances des petites exploitations agricoles. Iii) la réalisation d'une revue des politiques en faveur de la petite agriculture.iv) l'élaboration d'un plan d'amélioration du statut socioéconomique, des mécanismes d'appui et de la gouvernance de la petite agriculture.



Le SNU a également appuyé certaines politiques sectorielles agricoles dont notamment la filière oléicole à travers : i) Assistance à l'amélioration du dialogue entre les acteurs de la filière en créant un groupe de travail public-privé multi-acteurs qui a permis d'approfondir les réflexions sur les réformes du secteur et ses orientations stratégiques. ii) le renforcement de capacités de **100 producteurs** sur l'amélioration de la productivité du secteur et de la qualité du produit.

Le SNU a pu dans le même cadre, favoriser **la coopération Sud-Sud et l'échange d'expérience entre les pays de l'UMA** dans le domaine de la promotion des coopératives agricoles et renforcer les capacités des partenaires sur: i) la planification stratégique d'environ 50 cadres des services régionaux, ii) le suivi de la diversité et des transformations des exploitations agricoles pour améliorer la formulation de politiques et le conseil agricole. Iii) la gestion administrative, à la sécurité en mer et à la mise en œuvre des directives volontaires pour la pêche artisanale des membres du réseau national des organisations professionnelles de la pêche artisanale.

EFFET 3: A l'horizon 2019, Les autorités publiques préviennent et gèrent d'une manière mieux coordonnée et plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes.

Sous cet effet, l'appui du SNU a permis de renforcer la contribution du gouvernement au nouvel accord de **Sendai sur la réduction de risques de catastrophes**, de réaliser l'étude DREI ainsi qu'un rapport d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et de la vulnérabilité de la municipalité d'Ain Drahem. Un plaidoyer a été également fait pour



l'intégration du risque climatique dans le nouveau code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que le nouveau code de l'environnement.

Dans le cadre de son appui à **la Tunisie dans la lutte contre les maladies animales et végétales, l'apport technique du SNU a permis d'assurer les résultats suivants :**

1) **Assistance d'urgence pour le contrôle de la fièvre aphteuse** via : i) élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation contre la fièvre aphteuse en étroite collaboration avec tous les partenaires nationaux concernés. ii) formation des vétérinaires du secteur public dans les domaines du contrôle, de surveillance de la lutte de la fièvre aphteuse. lii) équipement des services vétérinaires d'outils et de kits nécessaires pour le diagnostic, l'analyse et le traitement.

2) **la lutte contre maladies animales émergentes** : PPR, fièvre de la Vallée du Rift et Influenza aviaire hautement pathogène.

3) **la prévention des maladies végétales émergentes** : Xylella phastidiosa et charançon rouge du palmier (CRP).





III. Réalisations dans le domaine 3

Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité

Dans le cadre de ce domaine thématique, le SNU s'est engagé dans le cadre de l'UNDAF 2015-2019 à réaliser avec ses partenaires d'ici 2019 essentiellement 3 résultats stratégiques à savoir :

- La réalisation des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.
- Accès équitable à des services sociaux de qualité.
- Meilleure protection sociale des groupes vulnérables.

Sur la voie de la réalisation ces résultats stratégiques indiqués ci-dessus, plusieurs contributions ont été apportées au cours des années 2015 et 2016 par les agences des Nations Unies, qui peuvent être résumées comme suit :

Effet 1 Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.

Sous cet effet qui vise à réaliser les **réformes sociales (système national de protection sociale, santé, éducation)**, les agences des Nations Unies en Tunisie ont pu **renforcer la gouvernance du processus des réformes** en apportant leur appui technique, stratégique et de **facilitation du dialogue et réaliser** avec ses partenaires nationaux les résultats suivants :

•Au niveau de la réforme de la protection sociale :

1) l'élaboration d'une note d'orientation stratégique sur la réforme de la protection sociale avec une vision stratégique sur **le socle de protection sociale** basée sur l'équité, les droits de l'Homme et axée sur l'enfant couvrant les quatre piliers : i) protection sociale pour les enfants, ii) protection sociale pour les personnes en âge de travailler, iii) couverture médicale universelle, iv) revenu pour les personnes âgées et personnes handicapées.

2) l'élaboration d'un diagnostic du système actuel de protection sociale et appui à la production d'un document de synthèse des visions de réformes des deux partenaires sociaux du contrat social (UGTT et UTICA).

3) l'élaboration d'une stratégie nationale de migration basée sur les droits de l'Homme et l'approche genre.

4) Intégration de l'approche fondée sur les droits de l'Homme dans l'évaluation du système d'assurance obligatoire de la CNAM et renforcement des capacités des décideurs de la CNRPS et de la CNSS sur « l'utilisation de l'approche GAR dans les programmes des réformes de chacune des caisses ».

5) la production des données et le partage de connaissances dans le domaine de la protection sociale à travers : i) l'analyse de la pertinence des études préalables à la mise en place d'un **socle national de protection sociale (SNPS)** en se basant sur des consultations tripartites. ii) **l'appui à la réalisation de trois (3) études faisant partie du SNPS** en partenariat avec le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES) sur : l'accès aux soins universels, la garantie d'un revenu minimum pour ceux qui en sont dépourvus et la garantie de revenu pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. **lii) la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national.** iv) partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres pays Sud-Sud en matière de protection sociale et d'évaluation des politiques sociales (Brésil, Mexique, Maroc). v) la réalisation d'une (1) **étude quantitative et qualitative conjointe (Onu-femme-HCDH) finalisée sur les femmes travaillant en milieu rural et leur accès à la protection sociale** et élaboration d'un draft de plan d'action pour la mise en œuvre de ses résultats et recommandations.

•Au niveau de la réforme du système de santé :

1) La Relance du processus de dialogue sociétal en santé, par son **institutionnalisation** (arrêté ministériel).

2) l'établissement de la feuille de route de sa phase II dédiée à l'opérationnalisation des chantiers du Livre Blanc pour une meilleure **santé** en Tunisie de 2014.

3) l'identification de **5 thèmes prioritaires** : i) Etablissement d'une stratégie nationale de santé. ii) Développement des services de proximité. iii) Gouvernance et décentralisation. iv) Financement de la santé. v) La santé dans toutes les politiques.

4) la collecte et le traitement de l'Enquête Santé (l'analyse et la dissémination interviendront en 2017) en appui à l'Institut National de Santé Publique (INSP). Cette enquête recueille des données à la fois sur l'état de santé de la population et sur ses conditions d'accès aux services de santé, tant géographique que financier.

5) le calcul et analyse des comptes nationaux de la santé pour les années 2012 à 2014, avec pour 2014 une décomposition très complète des dépenses par maladie.

6) l'analyse des trois filières de la CNAM, soulignant, derrière le taux de couverture élevé, les défis liés aux diverses incitations générées par l'existence des trois filières et le besoin de plus de régulation des prestataires par l'achat stratégique.

•Au niveau de la réforme du système éducatif :

1) l'adoption d'une approche inclusive et équitable et intégrée dans **le Livre Blanc de la réforme éducative** publié par le Ministère de l'éducation en Mai 2016.

2) l'élaboration d'un diagnostic partagé et l'identification des premières grandes orientations de réforme du secteur éducatif.

3) l'adoption d'un **processus participatif de réforme basé sur des concertations nationales et régionales** impliquant l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH).

4) l'adoption du principe d'intégration des compétences de vie dans les curricula scolaires et dans le cadre de la réforme du système éducatif.

5) le plaidoyer auprès du Ministère de l'éducation pour la production d'un document de référence sur la politique en matière **d'alimentation scolaire**, et sa place dans la réforme du système éducatif.

•Au niveau des politiques de l'enfance :

1) l'élaboration d'une **politique publique intégrée de protection de l'enfance** et de son plan d'action de mise en oeuvre budgétisé.

2) l'élaboration d'un diagnostic et d'un rapport sur **le développement de la petite enfance**.

3) l'élaboration du rapport « **Child equity profile** » et présentation des principaux résultats de cette recherche.

4) l'élaboration de la « policy paper » pour la mise en place progressive d'une **allocation universelle pour les enfants**.

Effet 2 d'ici 2019, l'Etat assure des services sociaux de santé, d'éducation et de protection de meilleure qualité et accessibles aux groupes vulnérables.

Sous cet effet qui vise à améliorer l'accès et la qualité des services sociaux, les agences des Nations Unies en Tunisie ont pu réaliser avec ses partenaires nationaux les résultats suivants :

• **Au niveau de la lutte contre l'abandon et l'échec scolaire :**

1) la réintégration de 5 562 élèves dans le système scolaire ordinaire soit une baisse de 2% du taux d'abandon en apportant un appui technique en communication pour la campagne de sensibilisation nationale.



2) le développement d'une stratégie de lutte contre l'abandon et l'échec scolaire.

3) l'élaboration de programmes de rattrapage scolaire et le renforcement de capacités de suivi du décrochage scolaire.

4) la rénovation des infrastructures dans les régions les plus défavorisées et à taux d'abandon scolaire élevé.

• Au niveau de l'alimentation scolaire :

1) la mise en œuvre de la Stratégie tunisienne de cantines scolaires durables et renforcement de la coordination des actions entre les partenaires en vue d'aider le gouvernement à améliorer la couverture et la qualité des repas scolaires.

2) la création de l'office des œuvres scolaires au sein du ministère de l'Éducation chargé de la gestion du Programme national des cantines.

3) l'élaboration des lignes directrices sur la nutrition et l'hygiène, y compris des menus nutritifs pour les repas scolaires, et appui à la conception de deux initiatives pilotes novatrices de cuisine centrale.

4) l'élaboration d'une étude d'identification des femmes rurales intéressées par la préparation de produits locaux dans les cantines de deux régions pilotes.



• Au niveau de la santé **maternelle et néonatale** :

- 1) la **Signature du programme conjoint en santé maternelle et néonatale 2015-2019 (27 mars 2015)**
- 2) **l'élaboration d'une Stratégie de Santé Maternelle et Néonatale (SMNN)** qui a permis de :i) réaliser un diagnostic de situation sur la disponibilité et l'effectivité des services de SMNN en première ligne et valider un état des lieux sur la SMNN. ii)conduire une réflexion participative sur le panier de services nécessaires à la SMNN. iii) développer un profil pays de la sage-femme et une note de plaidoyer sur l'intérêt d'y investir. Iv) appui technique à la réalisation d'une étude sur la santé de la femme en âge de reproduction en milieu de travail. v)appui technique à la révision du système de suivi des décès maternels et de réponse. vi)appui au renforcement d'un système d'information au niveau décentralisé.vii) appui au contrôle des résultats pour l'équité (lancement d'un système de monitoring à Hammamet et El Haouaria). viii)plaidoyer pour l'accès universel à la santé sexuelle et de la reproduction et de la promotion de la santé. ix) appui à la mise en place du MoRES (Monitoring Results for Equity System) au niveau de deux circonscriptions et renforcement des capacités du personnel de la santé en matière de planification, communication et suivi dans l'objectif d'améliorer la qualité des services délivrés. L'extension de la stratégie nationale de la prévention de la transmission mère enfant du VIH à 15 gouvernorats.

• **Au niveau de l'amélioration des performances (qualité, efficience) des services de santé:**

- 1) Etablissement et actualisation continue de **tableau de bord de la performance hospitalière de 37 hôpitaux de tous niveaux**. Cet outil d'aide à la décision est complété par une réflexion commune sur les problèmes identifiés, sous forme de « quality collaboratives ».
- 2) le **renforcement des capacités de l'INASanté** (Instance nationale d'accréditation en santé) dans tous ses rôles : accréditation, parcours de soins, évaluation des technologies médicales.

• **Au niveau du programme vaccination :**

- 1) le passage du vaccin VPO trivalent vers le VPO bivalent.
- 2) l'évaluation de la chaine de froid et l'amélioration du conditionnement des vaccins et leur acheminement pour que tous les utilisateurs de services dans les structures de santé dans le tout le territoire accèdent à un vaccin de qualité.

• **Au niveau de l'amélioration des services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences en Tunisie :**

- 1) **la mise en place d'un programme conjoint regroupant 8 agences des Nations Unies, 5 ministères et des organisations de la société civile».**
- 2) la mise à disposition pour tous d'une cartographie des services existants dans chaque gouvernorat du pays pour les femmes et filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité.
- 3) la conduite d'une expérience pilote de prise en charge intersectorielle des femmes victimes de violence dans le gouvernorat de Ben Arous.

- 4) l'accueil et à l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité.
- 5) la rénovation d'un centre d'hébergement dans la médina de Tunis destiné à offrir des services à des femmes sans domicile et ayant vécu des violences.
- 6) le renforcement des capacités d'écriture et de lecture de 20 femmes en situation de vulnérabilité.

Effet 3. Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'homme et l'égalité de genre.

Sous cet effet qui vise à assurer la protection sociale et juridique des groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques, les agences des Nations Unies en Tunisie ont pu réaliser avec ses partenaires nationaux les résultats suivants:

• **un suivi plus efficace et coordonné des engagements internationaux de la Tunisie en matière des droits de l'Homme pour une meilleure protection juridiques des groupes vulnérables** à travers : i) le plaidoyer auprès des autorités tunisiennes pour la ratification des conventions et protocoles internationaux de protection des droits de l'homme, des traités et la levée des réserves, en particulier la CEDAW. ii) appui technique pour faciliter la soumission par la Tunisie d'un document de base actualisé et des rapports périodiques dûs pour l'Examen périodique universel et aux Comités contre la torture, sur les disparitions forcées, et sur les droits économiques, sociaux & culturels. iii) l'adoption d'un Comité national de coordination, de préparation des rapports et de suivi des recommandations dans le domaine de droits de l'Homme.

• **une meilleure protection juridique de la femme** à travers : i) l'analyse exhaustive des inégalités & discriminations à l'encontre des femmes & des filles dans la législation tunisienne, assortie de recommandations de réformes. ii) l'élaboration de (4) quatre études sur le cadre juridique tunisien et international en matière de discriminations basées sur le genre. iii) le Plaidoyer et appui à l'élaboration et l'adoption du projet de loi intégrale sur la violence faite aux femmes et aux filles. iv) la formation de 500 femmes sur les droits humains des femmes et les droits civiques et 1200 travailleurs sociaux dans le cadre de l'enquête nationale sur les familles nécessiteuses en partenariat avec le Ministère des Affaires sociales.

• **la production de nouvelles données sur les groupes vulnérables** à travers : 1) l'appui à la réalisation d'études sur le célibat, sur la vulnérabilité des travailleurs de sexe et pour le développement d'une note de plaidoyer sur les mineurs et le travail de sexe. 2) l'appui à la réflexion sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs relatifs à la Violence fondée sur le genre (VFG).

• **la promotion des droits des personnes en situation de handicap** à travers : 1) le renforcement des capacités des associations œuvrant dans le domaine du handicap. 2) la ratification du Pacte national sur les droits des personnes handicapées élaboré en 2014 par plus de 95% de députés de ARP. 3) la création d'une commission parlementaire spéciale pour les personnes handicapées et autres groupes vulnérables. 4) l'élaboration d'un projet de loi sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. 5) le renforcement des capacités des défenseurs des

droits de l'Homme en matière d'intégration des droits des personnes en situation de handicap .6) l'appui technique et financier à l'organisation d'un festival international pour les musiciens mal et non-voyants. 7) le plaidoyer auprès des acteurs de l'éducation et du préscolaire pour un système éducatif plus inclusif vis-à-vis des enfants en situation de handicap. 8) la création d'un groupe de travail sur les statistiques du handicap au sein du Conseil National de la statistique.9) la conception d'un modèle d'éducation inclusive à partir d'une expérimentation dans trois régions (Siliana, Bizerte et Kébili) et de plusieurs outils (guides, modules de formation, Projet éducatif individualisé, etc.).

• **la lutte contre la traite des personnes** via : 1) la lutte contre la traite des migrants. 2) plaidoyer autour du projet de loi contre la traite des personnes auprès de l'Assemblée des Représentants du Peuple. 3) le plaidoyer pour la lutte contre la discrimination raciale favorisant la reconnaissance de ce problème en Tunisie et l'engagement ferme du gouvernement de lutter contre les discriminations raciales à l'encontre des noirs par l'adoption d'une loi pénalisant le phénomène.

• **la protection des migrants et des migrants vulnérables** à travers : 1) plaidoyer pour la ratification de la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. 2) assistance sociale et médicale à 860 migrants vulnérables. 3) assistance humanitaire à 758 migrants rescapés en mer dont 42% ont bénéficié d'une aide à un retour volontaire dans leur pays d'origine. 4) création d'un abri d'urgence dans le Sud tunisien (Ben Guerdane) pour les migrants rescapés en mer pour une durée approximative de 21 jours. 5) Appui technique à l'élaboration d'un guide opérationnel standard qui clarifie le rôle et les responsabilités des différentes catégories d'acteurs concernés par le phénomène des arrivées par mer en Tunisie. 6) renforcement des capacités de 20 représentants des ministères sur l'approche fondée sur les droits humains de la migration.

• **au niveau de la migration irrégulière** :1) le renforcement des capacités de gestion des services d'intervention sociale au profit des enfants et des jeunes à risque de migration irrégulière. 2) le renforcement d'un système national d'orientation et d'assistance pour les migrants les plus vulnérables, en particulier les personnes ayant des besoins sanitaires et les victimes de la traite. 3) le renforcement des capacités financières de la société civile en particulier d'un réseau d'ONG locale du Grand Tunis et de Sfax. 4) la sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière réalisée par 30 « jeunes ambassadeurs » (50% filles et 50% garçons âgés de 16 à 26 ans). 5) le plaidoyer sur la thématique des pénalités administratives à l'encontre des migrants en situation irrégulière. 6) la conduite d'un dialogue avec les autorités publiques sur la question de l'accès à la santé pour les migrants.

• **la mise en place d'un système national de protection des réfugiés** à travers : 1) l'élaboration d'un projet de loi visant la transposition, en droit national, des dispositions principales de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. 2) l'élaboration d'un projet de décret visant à mettre en place l'instance qui sera chargée de rendre l'éligibilité au statut de réfugié. 3) l'appui à la loi nationale sur l'asile. 4) facilitation de l'accès des réfugiés aux services de base et à l'assistance directe. 5) la mise à jour du plan de contingence inter-agences destiné à faire face à de possibles arrivées massives depuis la Libye.

• **au niveau de la protection des enfants** :1) la mise en œuvre de 14 projets d'insertion socioprofessionnelle au profit de 97 enfants par les Centres de Défense et d'Intégration Sociale.2) l'élaboration des procédures standards de détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (BID) et appui à la mise en oeuvre d'un BID Panel pour chacun des enfants migrants (ou réfugiés) non-accompagnés.

• **au niveau de la riposte nationale au VIH/sida** : 1) un appui technique et financier de l'équipe conjointe des Nations Unies contre le sida à l'élaboration du plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida 2015-2018. 2) Un appui technique et financier à la mobilisation d'une subvention de 11,5 M USD et l'élaboration de son plan d'action couvrant le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida et se basant sur des données probantes.

IV. Résultats de la Mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'Action »

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme « Unis dans l'Action » - Delivering as One (DaO), maintenant devenue « Delivering Together », l'équipe pays des Nations Unies en Tunisie a décidé lors de sa retraite, en mars 2015, de commencer par mettre en œuvre le « Communicating as One » et « Operating as One ».

Résultats : Opérations (achats) conjointes

Aux fins d'accompagner la mise en œuvre de l'UNDAF sur le plan des opérations, un « Operations Management Team (OMT) » a été mis en place. Présidé par la représentante du PAM en Tunisie, ce groupe se réunit une fois par mois. En 2016, le groupe OMT a agité comme un forum pour partager les meilleures pratiques et échanger des informations, en apportant un soutien aux besoins opérationnels ponctuels des agences et a plaidé pour la signature des LTA (Longterm agreement) qui sont rentables et peuvent être utiles à toutes les agences. La gestion commune concerne actuellement les services suivants : Pouch, sécurité, service médical, Site Web, HACT et agences de voyage. Afin d'avancer sur ces LTA, en 2016, l'OMT a ainsi créé un groupe de travail sur les achats (PWG). Afin de soutenir l'initiative de l'UNCT sur la « Operating as one », le processus de signature de 4 LTA dans les domaines suivants a été lancé pour 2017: Services d'impression, de photographie, de production cinématographique et de communication.

Le groupe a également étudié les possibilités offertes de gestion commune dans le cadre d'une stratégie intégrée interagences (BOS). Trois de ses membres ont bénéficié d'une formation spécifique en Business Operations Strategy (BOS). La stratégie est adoptée par l'OMT et est en cours d'intégration. Un atelier régional pour la région arabe pour le BOS s'est tenu en avril 2017 pour étudier les instruments tels que l'analyse coûts-avantages, l'analyse des processus utilisés par les Nations Unies, et ce pour fournir des informations et des outils faciles à utiliser pour identifier et prioriser l'impact du SNU dans le pays.

Résultats : Communication commune

Un groupe intitulé United Nations Communication Group (UNCG) a été mis en place sous la présidence provisoire du Coordonnateur-Résident puis par le centre de l'information des Nations Unies UNIC. En attendant la finalisation de la stratégie de communication conjointe en cours d'élaboration, l'UNCG a à son actif, la coordination de la célébration du 70^{ème} et 71^{ème} anniversaire des Nations Unies, la gestion du Site Web et une charte visuelle commune.

V. Mobilisation & Utilisation des Ressources

Principaux chiffres

DOMAINES THEMATIQUES UNDAF	RESSOURCES PREVUES	Ressources sécurisées		ACCR	Taux de mobilisation		Ressources décaissées		accr	Rythme décaissement	
	Millions \$	Millions \$			(%)		Millions \$			(%)	
	2015-2019	2015	2015-2016	%	2015	2015-2016	2015	2015-2016	%	2015	2015-2016
1 Gouvernance démocratique	47,9	16,5	31,7	92%	34%	66%	13,06	25,372	94%	79%	80%
2 Un modèle économique inclusif, durable et résilient	50,2	18,198	18,675	3%	36%	37%	4,825	9,221	91%	27%	49%
3 Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité	22,9	9,557	11,58	21%	42%	51%	3,791	5,615	48%	40%	48%
Total des ressources	121	44,255	61,955	40%	37%	51%	21,676	40,208	85%	49%	65%

(*) Ressources sécurisées = ressources propres des agences du SNU + ressources mobilisées 2015-2016

Analyses et commentaires

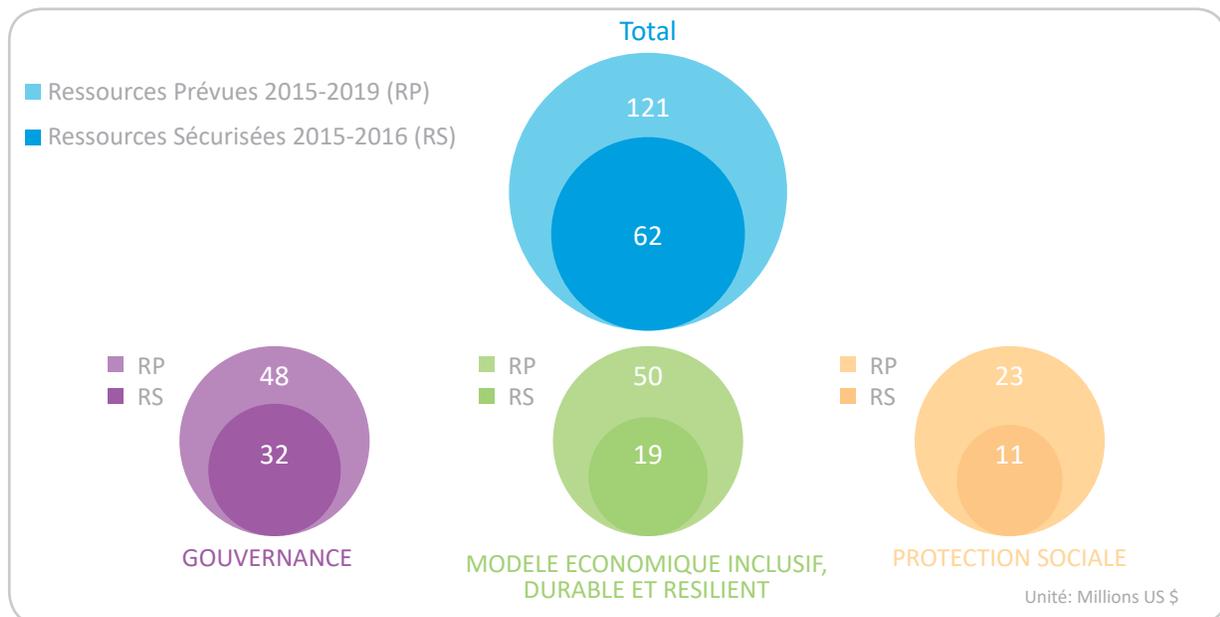
1. Conscient des besoins importants en ressources pour la réalisation des programmes/projets prévus par l'UNDAF, le SNU a déployé des efforts importants auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux durant la période 2015-2016. Cette mobilisation des ressources qui a été d'habitude difficile pour la Tunisie en raison de son classement

dans le groupe des pays à revenu intermédiaire ⁶ est devenue relativement plus efficace après la révolution surtout après **la remise en cause des données de développement économique et social officiellement affichées avant la révolution et l'engagement pris par certaines institutions partenaires** pour apporter un appui additionnel aux pays comme la Tunisie s'engageant dans un processus de transition démocratique.

2. L'analyse des données du tableau ci-dessus nous montre :

- Un effort de mobilisation des ressources considérable mais reste variable selon les domaines thématiques :**
 En effet, pendant les deux premières années d'exécution de l'UNDAF, le système des Nations Unies en Tunisie a pu mobiliser et sécuriser **environ 62 Millions USD, pour la mise œuvre des actions planifiées dans les 3 domaines thématiques de l'UNDAF ; soit plus que la moitié des ressources prévues pour la période 2015-2019** avec une évolution de 40% par rapport au résultat réalisé fin 2015. Cependant, cet effort reste variable selon les domaines thématiques de l'UNDAF. Si la mobilisation des ressources a été considérable dans les domaines 1 «la gouvernance démocratique » avec un accroissement de 92 % par rapport à fin 2015, elle n'a accru que de 21% au niveau du domaine 3 « **Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité** » et **seulement 3%** dans le domaine 2 « **Un modèle économique inclusif, durable et résilient** » .

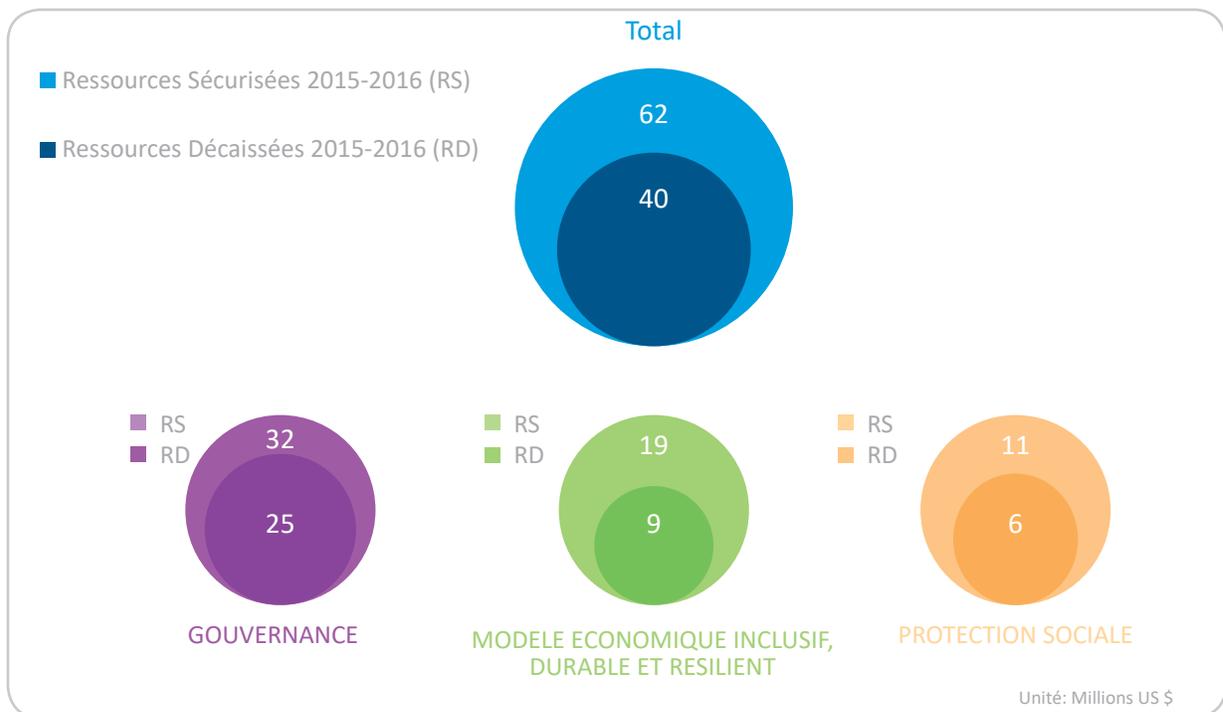
Mobilisation moyenne de la moitié des ressources financières prévues pour les 5 ans de l'UNDAF



⁶ D'après la nouvelle classification des économies du monde de la Banque Mondiale juillet 2016, la Tunisie (GNI per capita 3970\$) est passée de la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur (4 036 - 12 475 \$) à la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur (1 026 - 4 035\$). Cette nouvelle classification sera prise en compte dans les lignes directrices opérationnelles de la Banque mondiale pour déterminer l'éligibilité aux financements de l'institution.

- **Un rythme de décaissement acceptable dans son ensemble** où le système des Nations Unies a pu déboursé en deux années plus de **40 millions \$** ; soit environ les 2/3 des ressources sécurisées avec une évolution de 85% par rapport au résultat réalisé fin 2015. Ce rythme de décaissement reflète dans l'ensemble une progression normale dans l'exécution des projets et programmes prévus par l'UNDAF.

Décaissement moyen de 2/3 des ressources sécurisées



DEUXIEME PARTIE:

ENSEIGNEMENT A TIRER DE LA MISE EN ŒUVRE



Afin d'assurer une meilleure performance du SNU dans la réalisation des résultats planifiés dans l'UNDAF 2015-2019, il s'avère important de tirer les enseignements de la mise œuvre des deux premières années 2015-2016 à travers :

- I. L'examen des défis qui reste à relever** au niveau de : i) la coordination, ii) l'efficacité et l'innovation de la contribution onusienne au développement ainsi que ceux liés iii) au contexte de transition et aux iv) fortes attentes des partenaires et multiplicité des priorités nationales.
- II. L'analyse des opportunités à saisir** au niveau des i) partenaires nationaux et ii) des bailleurs de fonds ainsi que ceux iii) liées à une meilleure utilisation des atouts et avantages comparatifs du SNU en Tunisie.
- III. Des orientations globales et spécifiques à chaque thématique** seront en fin proposées pour améliorer la qualité de la contribution du SNU au développement de la Tunisie.

I. Défis à relever

Malgré les différentes réalisations du SNU au cours des deux premières années l'UNDAF, il s'avère que plusieurs défis restent à relever dont on peut citer:

Défis liés à la situation de transition

Les défis externes liés à la situation de transition marquée par **un accroissement des revendications sociales et des problèmes de sécurité, une instabilité institutionnelle liée aux changements fréquents de gouvernements et remaniements ministériels, réticence à prendre des décisions et un Manque de lisibilité politique**, met le SNU devant au moins trois défis internes : **Défi de la mise en œuvre des projets** surtout dans les régions les plus défavorisées où la situation sécuritaire est particulièrement fragile.

- **Défi compréhension du contexte et identification des partenaires** dans un contexte institutionnel évolutif.
- La lente mise en exécution des réformes dans les domaines économique, social et le ralentissement du processus de décentralisation, peut impacter négativement le rythme de réalisation des résultats escomptés de l'UNDAF.

Défis liés aux Fortes attentes des partenaires & Multiplicité des priorités nationales

Cette forte demande nationale dans un contexte mouvant et polarisé, exige du SNU de mener de front plusieurs projets à la fois tout en assurant la pertinence, la qualité l'efficacité et l'efficience de sa réponse d'une part et le maintien de sa neutralité d'autre part.

Défis d'efficience & d'innovation

Devant les **fortes attentes des partenaires** et la multiplicité croissante des priorités nationales et la raréfaction prévue des ressources, le SNU en Tunisie est dans l'obligation de **trouver les voies et les moyens pour faire plus et mieux avec moins de ressources d'une part et faire preuve d'innovation dans son effort de mobilisation de nouvelles ressources d'autre part.**

Défis liés à la coordination externe et interne

- L'intérêt que suscite la Tunisie comme bénéficiaire d'une aide internationale conséquente en matière de développement et d'assistance technique, nécessite d'améliorer les capacités des autorités à coordonner et absorber cette aide.
- **Absence d'une plateforme formelle de coordination entre le SNU, les bailleurs de fonds et les partenaires nationaux** du type de celles issues de la Déclaration de Paris. Les multiples efforts du SNU pour la mise en place d'une telle plateforme n'ont pour l'instant pas abouti.
- **Défis de la mise en œuvre des programmes conjoints** : la mise en œuvre de certains programmes conjoints se heurte à des défis liés à la coordination, à la reddition mutuelle de compte et parfois au manque de capacité des agences engagées dans les programmes conjoints.
- **Défis d'appropriation des procédures d'exécution par les partenaires nationaux** ;
- Défis d'éviter **la dispersion & la duplication des interventions** et d'assurer **un meilleur ciblage** sur les dimensions clés et les groupes et régions prioritaires ;
- Défis de pérenniser **l'impact des interventions à long terme** à travers une planification stratégique.
- Malgré l'appréciation positive par les partenaires, l'appui du SNU à la réponse nationale à l'urgence n'a pas atteint un niveau optimal d'efficacité et d'efficience du fait de **l'absence d'un Plan national multisectoriel de contingence et de mécanismes d'alerte précoce**.

Autres défis

- L'encombrement législatif lié à la mise en conformité du cadre législatif avec la Constitution de 2014 et aux réformes importantes en période de transition démocratique.
- Le défi d'assurer des ressources adéquates aux nouvelles instances indépendantes/constitutionnelles établies pour permettre le bon exercice de leurs fonctions telles que prévues dans la loi.
- Le défi de retenir/réintégrer les environ 100.000 enfants et adolescents qui abandonnent chaque année ;
- La violence faite aux femmes et aux enfants est toujours préoccupante ;
- Le système de santé se fragilise et devient une préoccupation.

II. Opportunités à saisir

Le nouveau contexte politique économique et social de transition en Tunisie offre de nouvelles opportunités de coopération avec les partenaires nationaux que le système des Nations Unies doit saisir surtout dans des domaines où il dispose d'un avantage comparatif reconnu. On peut citer à titre indicatif et non exhaustif les opportunités suivantes :

Opportunités au niveau des partenaires nationaux

- **L'engagement du gouvernement dans les réformes institutionnelles**, la transposition et la mise en œuvre des engagements internationaux, l'ouverture des acteurs aux réformes et à tirer parti de l'expérience internationale ; son intérêt pour l'évaluation des politiques publiques et la révision de la définition de certains concepts (tels que la pauvreté...) et sa Volonté affichée de traiter les disparités de développement et d'instaurer un nouveau modèle économique et social inclusif et équitable ;
- **L'existence d'une capacité nationale d'absorption** et des ressources humaines qualifiées sur lesquelles le SNU peut capitaliser ;
- **Le dynamisme vibrant de la société civile** après la révolution qui lui a permis de jouer un rôle crucial dans la transition démocratique.

Opportunités au niveau des bailleurs de fonds

- **La disponibilité de nombreux donateurs à accompagner la Tunisie durant sa phase de transition**, à travers le SNU ce qui est de nature à faciliter l'effort de mobilisation des ressources au cours des prochaines années. Cet effort gagnerait à être davantage orienté vers les domaines prioritaires de l'emploi et le développement régional. Il est à noter que cette opportunité risque de ne pas perdurer lors de la phase post transition vu la conjoncture internationale difficile.

- **Nouvelle dynamique dans la coordination entre les PTF à consolider avec l'appui du gouvernement.** Plusieurs agences des Nations Unies font partie du mécanisme de coordination et de suivi de la coopération financière et économique regroupant les ambassadeurs des pays du G7 et les représentants des institutions financières internationales, lancé en Juin 2016 pour discuter des réformes en cours et de leur mise en œuvre.

Opportunités à une meilleure utilisation du potentiel et atouts du SNU dans le pays

- **Image positive des Nations Unies chez les partenaires** nationaux et internationaux (neutralité, expertise) qui a aidé à bâtir une relation de confiance.
- **Renforcement de l'équipe de pays des Nations Unies** depuis la révolution par l'installation en Tunisie de nouvelles agences des NU telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (*UNHCR*), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
- **Fort engagement des agences du SNU dans les régions** (plusieurs nouveaux projets ont démarré) avec **synergies potentielles** à exploiter.
- **Les programmes conjoints, ont montré des potentialités réelles** en termes non seulement de synergie et d'efficacité mais aussi pour faciliter la mobilisation des fonds et assurer une plus grande visibilité du SNU.

III. Principales Orientations

Au niveau programmatique : prorogation de l'UNDAF (voir Schéma 1)

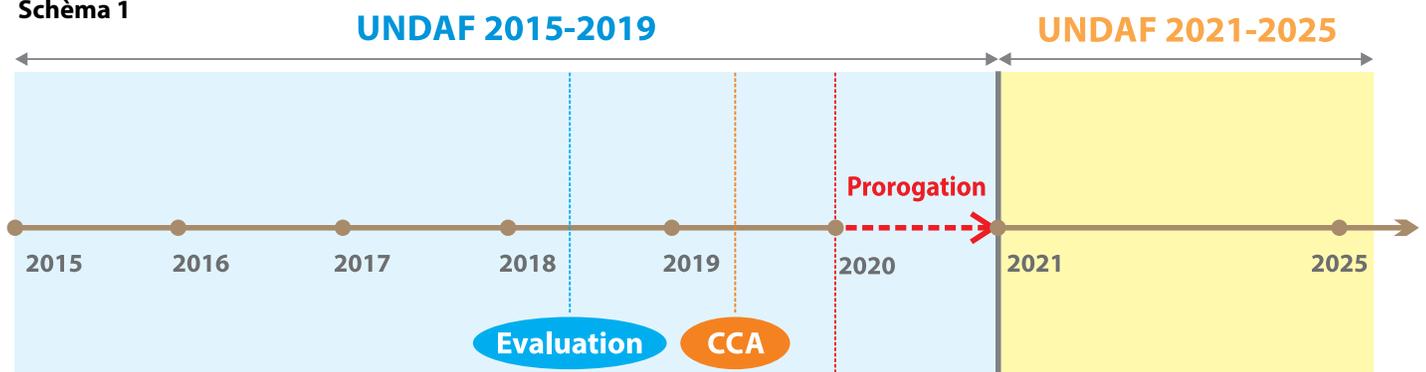
Selon le document de l'UNDAF 2015-2019 cosigné par le Ministère des affaires étrangères et le SNU en mars 2014, il a été convenu que les deux parties adoptent « une approche souple et flexible pour gérer la mise en œuvre de l'UNDAF en fonction du contexte de transition démocratique spécifique de la Tunisie ».

En se basant sur ce principe et afin d'assurer un meilleur alignement de l'UNDAF 2015-2019 sur le plan quinquennal de développement économique et social 2016-2020 d'une part , et une meilleure synchronisation avec le calendrier politique (des élections du nouveau gouvernement 2019) d'autre part , l'équipe pays des Nations Unies en concertation avec la partie nationale a jugé nécessaire d'entamer la procédure de prorogation d'une année (2020) de l'UNDAF et des documents de programmes de pays (Country programme documents, CPD) relatifs aux trois agences PNUD, UNFPA et UNICEF travaillant en Tunisie qui couvrent actuellement la période 2015-2019.

Constituant un cadre de référence flexible et adaptatif guidant le travail de l'équipe de pays du Système des Nations Unies (SNU) en Tunisie, l'UNDAF couvrira ainsi la période 2015-2020 et fera ainsi l'objet d'une évaluation à mi-parcours pendant l'année 2018.

Cette prorogation permettrait ainsi de commencer la programmation d'un nouveau cycle pluriannuel de coopération (CCA-UNDAF) au début de l'année 2019 et de faire les préparatifs nécessaires durant l'année 2019 et 2020 afin d'identifier les nouvelles priorités. De ce fait, le nouvel UNDAF serait signé avec le nouveau gouvernement en place pour couvrir les années 2021-2025 et s'aligner sur le futur plan de développement du pays.

Schéma 1



Au niveau de coordination interne

- Le SNU est appelé à fournir un appui **neutre, discret, pertinent, et respectueux de la volonté souveraine des acteurs et une réponse rapide, flexible, coordonnée et harmonisée des Agences du SNU aux requêtes du gouvernement** surtout dans les domaines où certaines agences opèrent avec le même partenaire national sur des domaines d'intervention similaires ou très proches. L'harmonisation des interventions et la coordination des efforts permettront de **limiter les risques de duplication et de rationaliser l'utilisation des ressources disponibles.**
- **Activer le rôle prévu des groupes de résultats (GR) au niveau de leurs termes de références en matière de coordination, l'harmonisation** entre les différentes agences du SNU afin de promouvoir des initiatives communes et Identifier des possibles programmes conjoints.
- Les GR gagneront à élaborer au cours des années à venir **un plan d'action annuel ou biennal retraçant les contributions des agences membres aux résultats de l'UNDAF** en indiquant les extraits à court terme et ses indicateurs de performance. Cette orientation est d'autant plus importante que le cadre logique des résultats choisi se limite au niveau des effets et reste peu sensible aux changements au niveau des produits qui reflètent la contribution du SNU. Cette orientation a fait l'objet d'une réflexion lors des travaux des groupes de l'atelier inter agence « la planification, le suivi et le reporting axés sur les résultats » (23, 24 novembre 2016), qui gagnerait à être poursuivie et appropriée par les GR. En se basant sur l'évaluation réalisée de l'atelier de novembre 2016, cette première expérience a été jugé très utile par les participants. Elle gagnerait ainsi à être renouvelée dans le futur mais dans un lieu loin de la capitale pour assurer une meilleure implication et participation de toutes les agences.
- **Un meilleur fonctionnement des GR** reste tributaire d'un leadership renforcé, participation régulière et active des agences membres du GR en désignant formellement leurs représentants dans le GR et en respectant les délais convenus de transmission des inputs.
- **Orienter les capacités de chaque agence vers les domaines où elle peut réellement exercer son leadership et faire la différence.** Ceci est d'autant plus important que la Tunisie, en tant que Pays à Revenu Intermédiaire, dispose de ressources propres pour son développement et de ressources d'investissement des donateurs très importantes, qu'il semble plus stratégique pour les Nations Unies de pouvoir établir son rôle par rapport à cette situation, en se concentrant sur la valeur apportée par son expertise internationale, son rôle normatif et l'identification de niches spécifiques d'intervention.
- **Eviter les interventions sporadiques** avec le recours à une multitude de petits projets d'assistance et veiller à étendre et approfondir l'approche programme susceptible de créer une masse critique d'effets et d'impact au niveau des populations et régions ciblées.
- Faire l'inventaire des actions/ projets des différentes agences et les consolider selon les résultats de l'UNDAF.

- **Mieux cibler les interventions à travers une meilleure compréhension du contexte et identification des partenaires** sur les dimensions clés de la transition politique, économique et sociale et entreprendre des initiatives innovantes. Il est également important de réfléchir au-delà de la conjoncture afin de **pérenniser l'action**.
- **Renforcer la capacité du staff des Nations Unies en matière RBM/HRBA** pour assurer une compréhension commune des concepts utilisés (activités, produits, effets, impact).

Au niveau de la coordination externe

Au moment où la Tunisie connaît une prolifération de l'aide bilatérale et multilatérale au développement et une multiplicité d'acteurs de développement nationaux (gouvernement, société civile, secteur privé) et internationaux (organisations internationales, bailleurs de fonds et ONG), le SNU en Tunisie est appelé plus que jamais à :

- Réactiver son rôle d'intermédiaire neutre et rassembleur entre les parties nationales et la communauté internationale, en vue de maximiser les possibilités de coordination et d'harmonisation de l'aide au développement,
- Continuer le Plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de la création d'une plateforme formelle de coordination de l'aide conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris. Cette exigence est d'autant plus importante et légitime que la Tunisie s'est engagée de par son adhésion à **la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 2005** et au programme **d'action d'accra 2008**, d'appliquer ses 5 principes⁷ dont notamment une forte appropriation nationale, afin d'assurer une meilleure garantie à la durabilité des projets et l'institutionnalisation de certaines initiatives des Nations Unies,
- Continuer le travail engagé sur **l'élaboration d'une cartographie des bailleurs des fonds et des ONG** pour mieux savoir qui fait quoi, quand, comment et dans quel lieu, afin d'éviter le risque de double emploi et assurer la complémentarité des interventions des différents acteurs de développement,
- Coordonner le travail conjoint entre les différentes agences du SNU et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin d'assurer une meilleure efficacité de l'aide en i) évitant les redondances des aides projets au niveau sectoriel et/ou régional et ii) construisant des synergies entre le « **big push** » **des programmes d'appui budgétaire des bailleurs de fonds et le renforcement des « capacités d'absorption » visées par l'aide projet des agences du système des Nations Unies**,
- **Elargir les Groupes de résultats aux partenaires nationaux et aux bailleurs de fonds d'une manière ad hoc** en fonction des questions traitées, afin de renforcer les opportunités de partage d'informations, d'harmonisation

⁷ L'appropriation nationale, l'alignement, l'harmonisation, la Gestion axée sur les Résultats et la redevabilité mutuelle.

de l'aide publique au développement d'une part et renforcer l'appropriation et le leadership national d'autre part,

- Consolider les partenariats avec la société civile, l'université, l'ENA et les centres de recherches,
- Se positionner comme partenaire stratégique dans l'élaboration d'une stratégie nationale de coopération Sud-Sud.

Au niveau des domaines thématiques

- **Au niveau de l'axe 1 « Gouvernance démocratique »** : grâce à ses avantages comparatifs par rapport aux autres intervenants et la relation de confiance établie durant la phase de transition avec notamment les partenaires nationaux, le Système des Nations Unies (SNU) en Tunisie est capable d'assurer une contribution significative aux i) réformes engagées dans les domaines de la justice, la justice transitionnelle, de la sécurité, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et des médias. ii) processus des **élections municipales en Décembre 2017**, iii) **au suivi des obligations des Traités Internationaux inclus le reporting**. Face aux grandes attentes des citoyens suivant l'établissement des instances indépendantes (ISIE, HAICA, IVD, INLUCC, etc...) et aux nouvelles institutions émergentes (la cour constitutionnelle, l'INDH, l'INDDGF, etc...), le SNU continue à apporter son appui à l'opérationnalisation de ces instances afin d'assurer qu'elles puissent délivrer pleinement leur mandat en conformité avec les lois organiques et les standards internationaux.
- **Au niveau de l'axe 2 « Modèle Economique inclusif durable et résilient »** : contenant une panoplie de domaines thématiques (de l'appui à la planification et l'intégration des ODDs à la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et humaines en passant par la création de l'emploi, la promotion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la transition énergétique); **cet axe a été jugé trop vaste pour assurer un suivi efficace de ses 3 effets**. Selon les recommandations de l'atelier inter-agences sur « la planification, le suivi et le reporting axé sur les résultats » (novembre 2016), **il a été jugé ainsi nécessaire d'entamer la réflexion sur un réaménagement de cet axe en le divisant en deux : un dédié à l'environnement, l'énergie, le changement climatique et la gestion des catastrophes et un autre dédié au modèle développement inclusif, le développement régional et la création de l'emploi**.
- **Au niveau de la création d'emploi et développement régional**: Même si les moyens du SNU sont réduits par rapport à la dimension du problème de l'emploi, le Système des Nations Unies (SNU) pourra: i) cibler des niches sectorielles ou thématiques (emplois verts, artisanat et produits du terroir, tourisme culturel...). ii) encourager l'auto-emploi et les micro-projets en adoptant de nouvelles approches innovantes pour mettre en place des fonds d'amorçage pour les nouveaux promoteurs. iii) se focaliser sur les femmes et les jeunes diplômés dans des domaines innovants et à haute valeur ajoutée telles que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui pourraient de surcroît améliorer la diversification de l'économie et sa transformation

en une économie plus compétitive et basée sur le savoir. Iv) Appuyer les réformes visant la réduction des écarts entre régions et entre groupes sociaux.

- **Au niveau de l'environnement:** Le Système des Nations Unies (SNU) pourra apporter son appui et son expertise technique à la promotion et le soutien aux initiatives innovantes en matière de i) préservation de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, ii) gestion optimale des ressources hydriques, iii) analyse des facteurs des polluants environnementaux et la définition de stratégies de contrôle, iv) transition énergétique, v) adaptation et atténuation des effets de changements climatiques vi) dégradation et l'érosion des terres.
- **Au niveau de la réponse aux urgences et la gestion des catastrophes :** Le SNU continuera son appui au **plan de contingence pour les réfugiés et les migrants et à l'élaboration d'un Plan national multisectoriel de contingence et de mécanismes d'alerte précoce.**
- **Au niveau de l'axe 3 « Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité »:** Le Système des Nations Unies (SNU) continuera à apporter son appui **aux réformes sociales (éducation, santé, ECD, protection sociale, sécurité alimentaire) afin de accroître la qualité et l'accès aux services de base et de protection pour les plus vulnérables. Il apportera sa valeur ajoutée** dans notamment : i) l'identification des besoins et la formulation des politiques, stratégies et programmes visant l'accès/l'inclusion et la qualité, ii) plaider en faveur de l'engagement de l'Etat pour accélérer les nouvelles réformes du système de protection sociale et à développer un « Socle de protection sociale » en tant que composante d'un nouveau contrat social. iii) la mise en place de référentiels, l'évaluation du niveau de qualité existant, l'adoption des concepts d'accréditation et de certification ainsi que le suivi de la qualité des services par les bénéficiaires, iv) renforcement des capacités des responsables sectoriels en matière de planification, de gestion de suivi et évaluation des politiques sociales et de la qualité des services, v) la réduction de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables et la mise en place du mécanisme de ciblage et à la conception du paquet minimum de services pour chaque catégorie, vi) la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation, ainsi que la conduite d'études et de recherches spécifiques comprenant des données désagrégées par sexe, âge et régions basées notamment sur **le recensement de 2014**,vii) la mise en place de systèmes d'information spécifiques aux groupes vulnérables.viii) la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.





Nations Unies
TUNISIE